

SOCIÉTÉ



Michel Venne
de notre bureau de Québec

LES COUPLES mariés qui désirent se soustraire à la loi 146 sur le partage du patrimoine familial ont peu de chances d'obtenir un délai allant au-delà du 31 décembre pour le faire. La ministre déléguée à la Con-

dition féminine, Mme Violette Trépanier, croit en effet que les couples concernés ont eu tout le temps et l'information nécessaires pour prendre une décision éclairée, a-t-on indiqué à son cabinet.

Aujourd'hui, en commission parlementaire, plusieurs groupes familiaux ou féminins de même que le Barreau du Québec viendront lui

dire qu'elle a raison. Seule la Chambre des notaires, qui s'était déjà maintes fois opposé à cette loi controversée, viendra soutenir l'opinion contraire.

La Chambre des notaires appuiera son exposé sur un sondage CROP réalisé récemment qui démontrerait que 75 % des gens qui réfléchissent à l'opportunité de se sou-

traire à la loi ne savent pas qu'ils ont jusqu'au 31 décembre (à condition qu'ils se soient mariés avant le 1er juillet 1989) pour le faire.

Jusqu'à maintenant, quelque 23 000 couples sur 1 310 000 couples mariés au Québec (soit 1,75 %), se sont prévalus du droit de renoncer à l'application de la loi, prévu à l'article 42.

Cette législation, adoptée dans la controverse en juin 1989, modifie le Code civil pour forcer les époux à partager à parts égales, lors de la dissolution de leur mariage, un patrimoine familial constitué des résidences principale et secondaire, des meubles, de l'automobile et des régimes de retraite acquis durant leur

Voir page A-2: Les couples

Les couples pourront-ils échapper à la loi 146 après le 31 décembre ?

L'URSS écarte toute attaque militaire dans le golfe Persique

d'après AFP et Reuter

PARIS — Le président soviétique Mikhaïl Gorbatchev a jugé hier inacceptable toute option militaire dans la crise du Golfe, et a affirmé croire en la possibilité de progrès diplomatiques.

A New York, hier matin, le Conseil de sécurité a adopté une nouvelle résolution condamnant les exactions irakiennes au Koweït et imputant à l'Irak la responsabilité des dommages de guerre.

Le président François Mitterrand a déclaré que la France réclamait la libération de tous les étrangers retenus en otages en Irak, tandis que le retour hier soir en France de 270 des 327 ressortissants français otages de l'Irak a été bien accueilli (voir page A-7).

Tout en écartant une solution militaire de la crise du Golfe, M. Gorbatchev, à l'issue d'un sommet franco-soviétique, a averti le président irakien de ne pas « se lancer dans des spéculations » sur une éventuelle fissure au sein de la coalition anti-irakienne.

Estimant qu'une conférence inter-arabe pourrait contribuer à la solution de la crise, il a jugé le moment venu d'inclure pour de bon le facteur arabe, il a toutefois rappelé qu'il y avait « des exigences qui doivent être satisfaites », faisant allusion aux résolutions des Nations unies exigeant le retrait total et inconditionnel des forces irakiennes du Koweït.

Sans autre précision, il a préconisé une « initiative de l'Arabie saoudite »

pour une solution de la crise, alors que l'envoyé spécial soviétique, Evgueni Primakov, arrivait hier dans le royaume wahabite et s'entretenait avec le chef de la diplomatie saoudienne, le prince Saoud al Faysal.

M. Gorbatchev, qui a dit avoir reçu un télégramme de M. Primakov hier à l'aube, a indiqué qu'il y avait « des possibilités de progrès » dans la solution de la crise du Golfe, alors que le ministre soviétique des Affaires étrangères Edouard Chevardnadze avait déclaré, samedi soir à Paris, qu'il n'y avait pas « pour l'instant beaucoup de raisons d'être optimiste ».

La mission de M. Primakov a « montré que la position du président Hussein n'est plus la même, qu'il y a des réflexions nouvelles », a affirmé le numéro un soviétique, tandis que M. Mitterrand déclarait que « les données du problème posé n'ont pas fondamentalement changé depuis le 2 août », date de l'invasion du Koweït par l'Irak.

De son côté, le chef de la diplomatie irakienne affirmait à Bagdad qu'il était « toujours optimiste sur la réussite des démarches diplomatiques », après avoir eu deux entretiens avec M. Primakov, dont c'était la deuxième visite en Irak depuis le début du mois d'octobre.

Selon des sources autorisées irakiennes, l'émissaire soviétique a obtenu la promesse de la libération prochaine de 1000 Soviétiques actuellement bloqués en Irak, en plus des

Voir page A-2: L'URSS



Les navires canadiens dans le golfe Persique ont procédé, hier, à des manoeuvres de ravitaillement. Au centre, le ravitailleur *Protektor*, entouré des destroyers *Athabaskan*, en haut, et *Terra Nova*, en bas.

Les deux combats de Melançon

Le candidat à la mairie de la Coalition démocratique, Pierre-Yves Melançon mène deux combats. Si celui qu'il livre à Jean Doré est plutôt symbolique (les sondages lui accordent 1 % des suffrages), celui qu'il mène contre la pauvreté des Montréalais, lui, est passionné. Laurent Soumis l'a rencontré.

Page B-1

Le droit de cité de la différence

Chassés de l'ouest de la ville dans les années 70, les gais de Montréal ont investi en douceur le quartier centre-sud. Organisés, représentés, les homosexuels sont pour ainsi dire sortis de l'ostracisme dont ils étaient jadis victimes. Un reportage de Caroline Montpetit.

Page B-1

SOMMAIRE

Éditorial

M. Chrétien a livré son discours à la mauvaise adresse : depuis juin dernier, il y a des choses qu'on ne peut plus dire au Québec. L'éditorial de Lise Bissonnette.

Page A-8



M. Gorbatchev en compagnie du président Mitterrand hier à Rambouillet.

Paris et Moscou signent un traité

La France et l'Union soviétique signent un traité d'entente et de coopération qui marque une nouvelle étape dans leurs relations et prévoit des consultations rapides entre les deux pays en cas de crise internationale.

Page A-7

Rolland vend à des Allemands

Deux mois après la fermeture de son usine de Mont-Rolland, la compagnie Rolland a cédé le contrôle d'une de ses filiales au géant allemand du papier décor, PWA Dekor.

Page A-5

Bélanger et Campeau ne se limiteront pas aux seules options acceptables au Canada

Michel Venne
de notre bureau de Québec

LA COMMISSION Bélanger-Campeau ne doit pas limiter sa réflexion aux seules solutions qui seraient acceptables au reste du Canada, ont soutenu hier ses deux coprésidents.

Il n'appartient pas à cette commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec de redéfinir le Canada, ont bien établi MM. Michel Bélanger et Jean Campeau dans une entrevue diffusée à l'émission *Le Point*, de Radio-Canada.

« Il ne faut pas que nous soyons limités en nous disant : il faudra faire accepter cela par les autres donc n'allons pas plus loin parce que peut-être ils n'accepteront pas », a déclaré M. Bélanger, celui des deux coprésidents que l'on identifie le plus au courant fédéraliste.

« Il faut aller jusqu'au bout en définissant clairement et très ouvertement, sans accepter de faux-fuyants, qu'est-ce qui est important pour l'avenir du Québec », a-t-il ajouté sous le regard approbateur de son collègue.

M. Bélanger fait remarquer que l'Assemblée nationale ne demande pas à la commission de tenir compte de ce qui serait acceptable à d'autres ou qui serait acceptable en théorie.

« On nous demande de dire où devrait aller le Québec, à partir d'aujourd'hui et de ce qui a été acquis dans le passé, dit-il. Qu'est-ce qui serait essentiel pour préserver une société libre et démocratique, une économie ouverte et concurrentielle.

une société qui va permettre de développer l'identité québécoise ».

« À partir du moment où cela est sur la table, la vie continue, poursuit l'ancien banquier. Ce sera à l'opinion publique, au Parlement, à d'autres de dire comment ça peut s'intégrer dans le reste du tout canadien ou pas. On n'est pas là pour refaire le Canada. On n'est pas là pour faire quoi que ce soit contre. On n'est pas là pour faire la part des autres ».

Dans ce contexte, « rien n'est exclu », pour le coprésident Campeau. Ni la souveraineté, ni même le statu quo, que rejette cependant son partenaire.

M. Bélanger croit en effet que « si on accepte le statu quo, on n'aurait pas de questions sur l'acceptation par le Québec de la Constitution de 1982 et on ne serait pas là ».

« C'est le coprésident fédéraliste qui dit que le statu quo est exclu », a demandé l'animatrice Madeleine Poulin.

« Madame, c'est vous qui me dites fédéraliste, j'en suis flatté, mais ce n'est pas moi qui le dis ».

Les deux coprésidents ont réaffirmé leur conviction qu'il sera possible de recueillir un consensus sur l'essentiel au sein de cette commission dont on a déjà commencé à déléguer les membres souverainistes de ceux qui ne le sont pas.

« Le mot consensus est très important, dit M. Campeau. Il faut que les Québécois ressortent grandis de cette opération-là. Ce n'est pas le temps de diviser les Québécois entre eux ».

Voir page A-2: Bélanger

Les plaintes sur l'affichage ont augmenté de 26 % en 90

Jean-Pierre Proulx

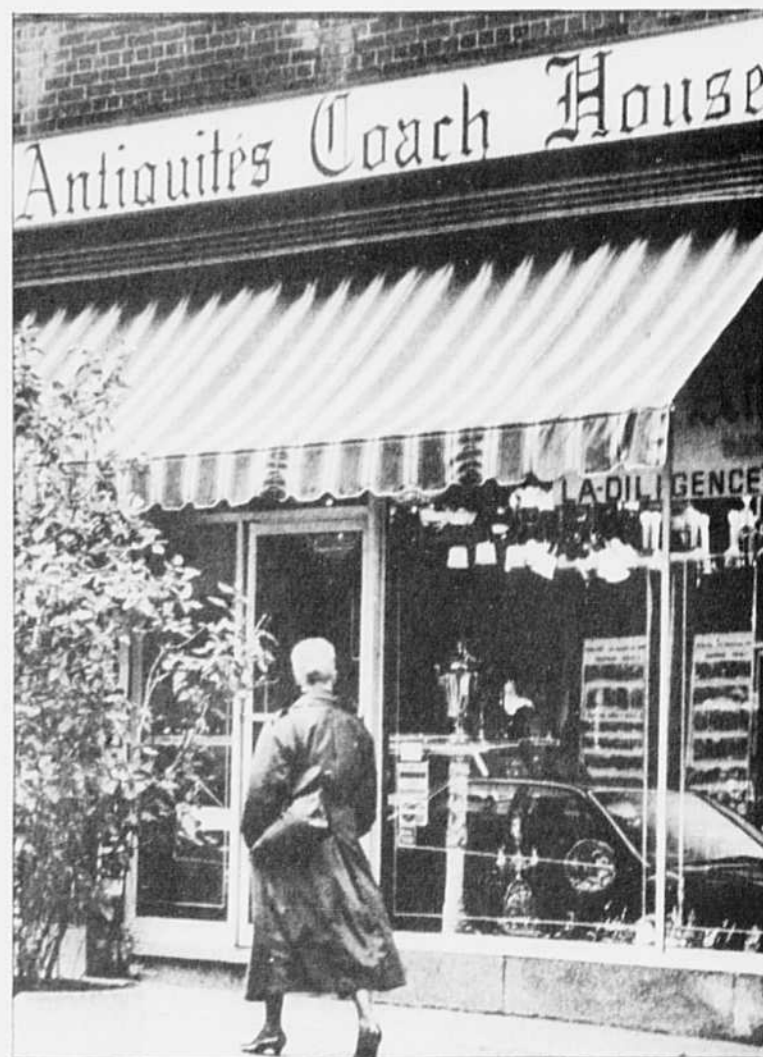
LES PLAINTES touchant l'affichage public et commercial ont connu de 1988-89 à 1989-90, une augmentation de 26 % : elles ont grimpé de 1556 à 1969. Elles représentent 56 % de toutes les plaintes reçues cette année à la Commission de protection de la langue française (CPLF), contre 44 % l'an précédente, révèle le dernier rapport annuel de la CPLF rendu public hier.

La loi 178, adoptée à la suite du jugement de la Cour suprême touchant l'unilinguisme dans l'affichage, permet maintenant l'affichage bilingue à l'intérieur des établissements indépendants comptant moins de 50 employés. L'année 1989-90 marquait la première année de son application puisque le règlement s'y rapportant ne s'est effectivement appliqué qu'à compter de juillet 1989.

Au total, la CPLF a, du 1er avril 1989 au 31 mars 1990, reçu 3545 plaintes à propos de présumées contraventions à la Charte de la langue française, soit sept de moins seulement qu'en 1988-89. À part les plaintes sur l'affichage, la seule autre augmentation observée touche les inscriptions sur des produits, mais elle est minime : 434 cette année contre 425 l'an passé.

Pour le reste, les plaintes ont diminué dans toutes les catégories possibles d'infraction : raisons sociales (427 en 1988-89 contre 395 cette année), droits linguistiques fondamentaux (notamment celui

Voir page A-2: Les plaintes



Même si ce commerçant de la rue Green, à Westmount, a apposé l'écriteau *La Diligence* dans sa vitrine, il n'est pas à l'abri des plaintes formulées en vertu de la loi 178.



GUCCI chez BIRKS

Dans chaque boîte bleue se cache un rêve.

BIRKS



SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Bélanger

Pour l'ex-président de la Caisse de dépôt et placement, la commission doit aller chercher une grande majorité de Québécois qui seront prêts à se diriger dans la même direction. Il fixe la barre à 75 % des membres de la commission. M. Bélanger préfère ne pas fixer de chiffre.

◆ L'URSS

1500 dont on lui avait promis l'élargissement durant sa première visite à Bagdad.

En visite au Maroc, M. William Waldegrave, secrétaire d'État au Foreign Office, a en revanche répété ce qu'il avait déclaré la veille à Alger, c'est à dire que son pays n'exclut pas l'option militaire même s'il espère comme tout le monde qu'il y aurait une solution pacifique.

Exprimant sa joie de voir revenir les que 300 Français otages de l'Irak, le président Mitterrand a réclamé la libération de tous les otages, quelle que soit leur origine.

Par ailleurs, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté hier une résolution imputant à l'Irak la responsabilité de dommages de guerre résultant de son occupation du Koweït.

Le document invite les États concernés à faire connaître leurs pertes financières ainsi que tout mauvais traitement infligé à des civils.

Le vote, acquis par 13 voix et deux abstentions (Cuba et le Yémen), avait été reporté de 48 heures à la demande de l'URSS.

La résolution, qui touche à divers aspects de l'occupation irakienne, exige aussi qu'il soit mis fin immédiatement à la détention de tous les otages et aux destructions de biens

privés auxquelles sont accusées de se livrer les forces irakiennes au Koweït.

Elle exhorte en outre Bagdad à réapprovisionner les étrangers et les quelques ambassades encore actives dans l'émirat, qui manquent d'eau et de vivres.

L'URSS avait demandé samedi au Conseil de reporter le vote à la dernière minute, dans l'espoir que les entretiens engagés à Bagdad par l'émisnaire soviétique Evgueni Primakov avec les dirigeants irakiens débouchent sur une solution pacifique de la crise.

Mais Evgueni Primakov a quitté Bagdad hier matin sans avoir pu amener le président Saddam Hussein à un compromis.

Après l'adoption de la résolution, des responsables américains ont noté qu'elle laissait la porte ouverte à une intervention militaire en menaçant l'Irak de nouvelles mesures — non précisées — s'il ne se conformait pas au texte adopté ni aux précédentes mesures décidées par le Conseil depuis l'invasion du Koweït.

La résolution, qui témoigne en cela d'un geste de bonne volonté de Washington envers les pays non alignés, charge le secrétaire général Javier Perez de Cuellar de poursuivre les efforts diplomatiques pour un règlement pacifique de la crise.

Craignant de voir la situation évoluer vers un affrontement armé, la Colombie, Cuba, la Malaisie et le Yémen avaient mis au point une résolution de paix distincte, dont certains passages ont été intégrés au document final, qui a pour principaux auteurs les États-Unis et la Grande-Bretagne.

Un peu avant le vote, l'ambassadeur irakien Abdoul Amir al Anbari avait dit que les résolutions du Conseil « permettent aux partisans de la guerre (...) et de l'agression de dire explicitement qu'ils ont épuisé tous les moyens de réaliser la paix, qu'ils ont échoué (...) et que la guerre est la seule option qui reste ».

Le président du Conseil, David Hannay (Grande-Bretagne), a dit que les États allaient « établir des bilans systématiques » (des dommages subis), de façon à présenter des revendications précises « dès que des

dispositions seront prises » pour le règlement final du conflit.

Le document ne précise pas comment l'Irak devra dédommager les pays concernés. Mais, selon certains diplomates, le fait qu'il demande aux États de rassembler des preuves de dommages encourus pourrait constituer un premier pas vers une inculpation ultérieure pour crimes de guerre — ce qui risque toutefois de se révéler extrêmement difficile, soulignent d'autres diplomates.

◆ Les plaintes

d'être servi en français), langue de l'administration, du travail, des catalogues et des dépliants, des contrats, des factures et des reçus.

L'examen des statistiques à compter de 1983-1984 montre par ailleurs que l'année 1986-87 marque une rupture significative quant au nombre de plaintes. Pour les trois années précédentes, on dénombre, en moyenne, 1746 plaintes par année. Mais en 1986-87, elles grimpent soudainement à 3912.

L'année suivante (1987-88), quelques organismes et individus s'étant concertés, on constate un bond spectaculaire : 15 992 plaintes ! Mais l'année suivante, leur nombre retombe à 3553 puis, cette année, à 3545. Bref, en excluant l'année 1987-1988, la moyenne annuelle des plaintes, depuis quatre ans, est de 3670.

On ne connaît pas le nombre moyen de plaintes touchant le seul affichage pour toutes ces années, mais on sait qu'elles sont passées de 629 en 1985-86 à 1954 l'année suivante, soit à peu près le même nombre que cette année (1989).

Toutes les plaintes n'aboutissent pas cependant à l'ouverture d'un dossier. Certaines sont déclarées irrecevables, d'autres sont réglées (depuis cette année) au stade d'une pré-enquête.

Au total, la CPLF a ouvert cette année 3611 dossiers d'enquête, soit 18,7 % de plus que l'année précédente. Toutefois, explique-t-elle, cette augmentation tient au fait qu'on a ouvert des dossiers techniquement fermés par suite du jugement de la Cour suprême de 1988. Touchant l'affichage, le nombre de dossier ouvert est passé de 1534 en 1988-89 à 2568, ou de 67 %, à propos des raisons sociales, il a grimpé de 127 à 401, ou de 215 %.

La Commission n'a pas tenu un compte exact des dossiers ouverts pour ce motif technique, mais elle évalue leur nombre à environ 500. En faisant l'hypothèse que 400 de ces dossiers touchaient l'affichage et 100 les raisons sociales, les premiers auraient tout de même augmenté de 41 % et les seconds de 137 %.

Pour tous les autres articles de la loi, la CPLF a ouvert en 1989-90 substantiellement moins de dossiers qu'en 1988-89.

■ droits linguistiques fondamentaux, notamment, celui d'être servi en français : 181 contre 57.

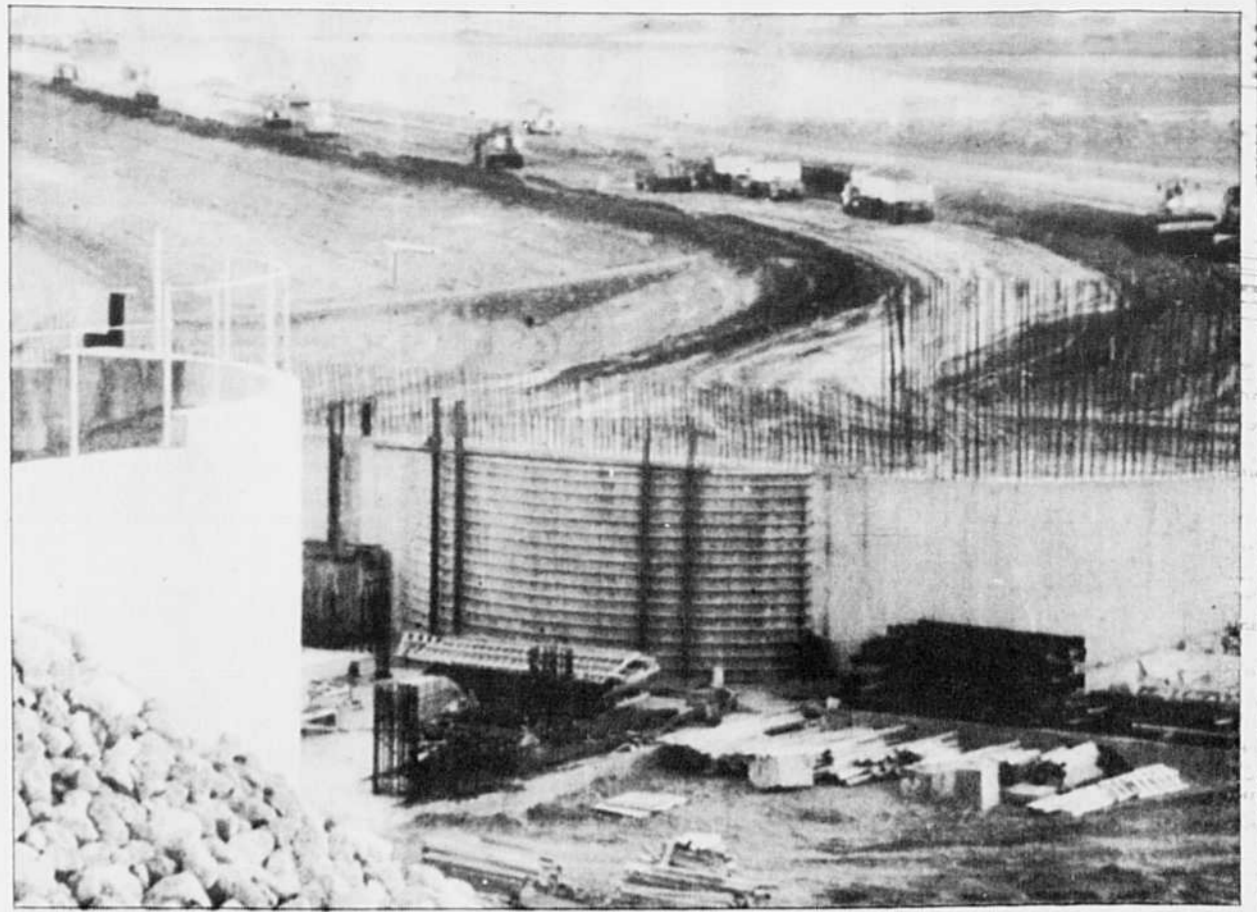


PHOTO CP

Les travaux se poursuivent à Estevan

Les travaux de construction du barrage de Rafferty, près de la ville d'Estevan en Saskatchewan, se poursuivaient hier malgré une dispute qui oppose les gouvernements provincial et fédéral. Les deux gouvernements ont porté leur différend devant les tribunaux. Les avocats fédéraux se présenteront à Regina aujourd'hui pour obtenir une injonction contre les travaux.

■ la langue de l'administration : 93 contre 48;

■ langue du travail : 35 contre 28;

■ inscriptions sur les produits, étiquetage, mode d'emploi : 425 contre 324;

■ catalogues et dépliants : 464 contre 79;

■ contrats : 22 contre 7;

■ factures et reçus : 154 contre 95.

La Commission a par ailleurs réglé en 1989-90 à peu près autant de dossiers qu'elle en a ouvert, soit 3663. Là-dessus, 3055, ou 83 %, ont été fermés, la situation dénoncée ayant été rapidement corrigée par les contractants eux-mêmes.

En outre, 66 % des dossiers ouverts en 1989-90 ont été fermés au cours du même exercice, dont 83 % où la situation a été corrigée.

La Commission se loue par ailleurs d'avoir institué la méthode de la pré-enquête à l'automne 1989. Elle lui permet un traitement accéléré des dossiers « qui paraissent susceptibles d'une correction rapide ». Elle a traité ainsi 113 plaintes qui ont abouti dans 81 cas à un redressement de la situation, au rejet pour irrecevabilité de 23 autres et au traitement par enquête formelle de 9 cas.

Les mises en demeure ont par ailleurs considérablement diminué. El-

les sont passées de 382, l'an passé, à 84, cette année, ce qui « met en relief, note la Commission, les résultats de l'approche incitative de correction ».

De la même manière, seulement 16 dossiers ont été transmis au procureur général contre 104 l'année précédente. De ces 16 dossiers, 11 ont fait l'objet à ce jour d'une dénonciation du procureur général. On ne note pas combien d'entre elles ont été disposées par les tribunaux ni de quelle manière.

◆ Les couples

union par l'un ou l'autre des conjoints.

La loi donne 18 mois aux couples mariés avant le 1er juillet 1989 pour se soustraire d'un commun accord et par acte notarié à son application. Ce délai expire en principe le 31 décembre. Tous les autres couples peuvent également renoncer au partage du patrimoine familial, mais seulement lors de la dissolution de leur union.

La Chambre des notaires considère que tous les couples, qu'ils se soient mariés avant ou après le 1er juillet 1989, devraient pouvoir renoncer à son application en tout temps, tant que durera leur union.

Au contraire, le Barreau du Québec, tout comme le Conseil du statut de la femme, l'AFEAS, la Confédération des organismes familiaux

(COFAQ) et la Fédération des associations de familles monoparentales (FAFMQ) estiment qu'il faut maintenir le caractère exceptionnel de ce privilège et ne pas prolonger le délai déjà prévu à la loi.

Il s'agit d'un délai de transition, rappelle le Barreau dans le mémoire qui sera présenté aujourd'hui.

« La Loi 146 étant une loi « rétroactive », on ne saurait prolonger indéfiniment la période pendant laquelle les époux peuvent s'y soustraire sans remettre en question le fondement même de cette loi, écrit le Barreau. Continuer de permettre aux époux de renoncer à son application équivaudrait à en nier le caractère universel et obligatoire et à mettre en doute les principes égalitaires qui la sous-tendent ».

M. Denis Perreault, le secrétaire général de la COFAQ (qui regroupe près de 140 associations familiales à travers la province), affirme que les organismes membres recueillent de nombreux témoignages de personnes (essentiellement des femmes) victimes de pressions indues de la part de leur conjoint pour qu'elles acceptent de se soustraire à la loi.

« Ces négociations donnent lieu à des menaces et à du chantage, soutient pour sa part la porte-parole de la FAFMQ Mme Madeleine Bouvier. Prolonger le délai, c'est prolonger cette situation », dit-elle.

Le BAPE dit non au lac de Bromont

Louis-Gilles Francoeur

LE BUREAU d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) vient de rejeter le projet de Bromont qui veut construire dans ses murs un lac artificiel, le lac Marchessault, en dérivant une partie des eaux de la rivière Yamaska.

C'est parce que le devis de lac artificiel préparé par la ville aurait créé une piscine sans vie et remplie d'eau trop polluée pour la baignade que le BAPE refuse le projet qu'on lui a présenté. Mais les commissaires ne ferment pas la porte à un projet modifié, affirmant même qu'ils n'auraient pas d'objection de principe à la construction d'un lac artificiel si la

ville arrivait à en faire un milieu sain pour la faune aquatique et pour les baigneurs.

Le BAPE signale toutefois aux contribuables de Bromont que les coûts de réalisation de l'immense baignoire municipale « seraient vraisemblablement supérieurs aux prévisions » de la ville, une décision finale qu'ils auront à prendre pour savoir « si un tel projet (lire un projet amendé comme le BAPE le souhaiterait) est à la mesure de leurs moyens ».

Non seulement le BAPE demande-t-il une recalibration du projet en fonction des taux de pollution plus élevés identifiés dans la Yamaska, mais il ajoute que la ville doit déposer, en cas de récidive, un plan permettant d'assurer de façon permanente la qualité de l'eau à l'entrée et à la sortie de son éventuelle piscine municipale.

D'autre part, une autre commission du BAPE a recommandé à Québec d'autoriser l'agrandissement de la marina de Valleyfield, mais à des conditions très strictes.

Ainsi le BAPE exige que les sédiments dragués pour cet agrandissement soient égouttés avant d'être enfouis sécuritairement. D'autre part, on exige d'aménager le nouveau fond de l'eau pour que les espèces aquatiques ne perdent rien de leur habitat : la commission justifie cette exigence envers ce projet de peu d'impacts par le fait que « la réalisation d'une multitude de petits projets ayant de faibles impacts contribue à la disparition progressive des habitats fauniques ».

Enfin, on demande au promoteur d'engager les fonds en principe consacrés à l'achat de futurs quais pour que le projet ne se termine pas par un simple dragage... Enfin, deux volets du projet, soit le réglage d'un cheval d'accès et la pose de trois conduites d'eau devront être véritablement justifiés avant d'être autorisés.

30 octobre

par la PC et l'AP

1988 : la direction des Jets de Winnipeg congédie son directeur-gérant John Ferguson qui occupait ce poste depuis 1978.

1987 : le double médaillé des jeux de Los Angeles, l'Ontarien Alex Baumann, prend sa retraite.

1985 : trente jours après avoir été enlevés par des hommes armés, trois membres du personnel de l'ambassade soviétique à Beyrouth sont relâchés dans le quartier musulman de la capitale libanaise.

1983 : premières élections en Argentine depuis dix ans.

1982 : des incidents provoqués par une secte musulmane dissidente dans le nord-est du Nigéria font 350 morts, dont 100 policiers.

1981 : mort de Georges Brassens, 60 ans.

1974 : fusilliers-marins et policiers hollandais donnent l'assaut à la chapelle d'une prison, près de la Haye, et libèrent 15 otages qui étaient aux mains de détenus depuis quatre jours.

1972 : Sean O'Sullivan devient à 20 ans le plus jeune député au Canada. Il démissionnera en 1977 pour devenir prêtre.

1971 : le Toronto Telegram publie son dernier numéro après 95 ans d'activité.

1915 : décès de Sir Charles Tupper, Père de la confédération, à l'âge de 94 ans.

Ils sont nés un 30 octobre : l'écrivain russe Fédor Dostoïevski (1821-1881); le pilote de course français Maurice Trintignant (1917-); le cinéaste français Louis Malle (1932-); le cinéaste français Claude Lelouch (1937-).

DATE LIMITE: 1^{er} NOV.

FAITES VITE!

LE 1^{er} NOVEMBRE EST LA DATE LIMITE POUR ACHETER VOS NOUVELLES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA À LEUR VALEUR NOMINALE.



Après cette date, il sera trop tard!

Profitables

- 10 3/4 % d'intérêt la première année
- Pour chacune des années suivantes jusqu'à l'échéance, en 2002, le taux d'intérêt annuel de cette émission sera déterminé et annoncé au moment de la nouvelle émission.

10 3/4 % LA PREMIÈRE ANNÉE

Sûres et encaissables en tout temps

- Garanties par le gouvernement du Canada
- Vous pouvez les encaisser quand bon vous semble.

Ne tardez plus. Achetez vos nouvelles Obligations d'épargne du Canada aujourd'hui même!



Les Obligations d'épargne du Canada

Canada

SAVOIR PRÉVOIR

LES MÉDICAMENTS, FAUT PAS EN ABUSER!

Santé et Services sociaux Québec

Le Canada anglais n'a pas un mot à dire sur l'avenir du Québec, prévient Lucien Bouchard

Pierre O'Neill

LE CANADA ANGLAIS n'a pas un mot à dire dans la définition de l'avenir politique du Québec, estime Lucien Bouchard. « Ça se passe au Québec, par nous et pour nous ».

Cette mise en garde à l'autre solitude, le leader du Bloc québécois l'a formulée hier devant le Canadian Club, un auditoire composé en bonne part d'hommes d'affaires et d'administrateurs anglophones.

Respectueusement écouté, tièdement accueilli, il s'est efforcé de faire comprendre à ses auditeurs que les Québécois attendent des « autres » qu'on leur reconnaisse la liberté démocratique de choisir dans quel cadre politique ils vivront. « Le Québec a maintenant la parole. Non



Présent au Club Canadien, Pierre Péladeau s'est entretenu durant quelques instants avec Lucien Bouchard.

pas seulement parce qu'il veut la prendre, mais aussi parce qu'on la lui a donnée. Celui qui refuse la main qu'on lui tend, qui dit non à l'autre, le renvoie à lui-même. Nous sommes plusieurs à savoir que nous n'avons plus rien à attendre des Wells, Filmon et McKenna ».

Et à Jean Chrétien qui déclarait dimanche que le « Canada n'est pas négociable », Lucien Bouchard répliqua : « La souveraineté n'est pas négociable », lui rappelant que le Québec est un peuple et a le droit de décider de sa souveraineté sans demander l'opinion du chef du Parti libéral du Canada. « La souveraineté ça ne se quête pas, ça ne se quémande pas. Ça se prend, ça s'assume ».

Le chef des bloquistes trouve d'ailleurs que Jean Chrétien ne fait pas très sérieux quand il vient au Québec pour promettre une fois de plus une réforme constitutionnelle, lui qui était aux côtés de Trudeau au centre Paul-Sauvage en 1980 et qui a orchestré le rapatriement unilatéral de 1982. « Il pourra participer au débat comme citoyen québécois, mais pas plus ».

Dans la plupart de ses interventions publiques, Lucien Bouchard improvise, parle d'abondance et avec émotion. Pour la circonstance, il a lu un texte sur un ton un peu saccadé. Généralement, ses arguments sont essentiellement d'ordre historique, culturel et linguistique.

Il avait choisi hier d'invoquer des arguments économiques, plus appropriés à la culture et aux préoccupations de son auditoire. À la tribune d'honneur, il s'est fait entourer de Québécois francophones qui ont gradué dans la classe des affaires : Claude Béland, du Mouvement Desjardins; Paul Berthiaume, président et chef de direction du Groupe des Coopérants; Pierre Péladeau, pré-

sident et chef de direction de Québecor; Louis Bernard, premier vice-président de la Banque Laurentienne du Canada; Rita Dionne-Marsolais, vice-présidente de Paradigm Société Conseil Inc.; François Jean Coutu, vice-président exécutif du Groupe Jean Coutu et Jean-Roch Boivin, un ami d'abord et aussi le vice-président aux Ressources humaines et à l'administration de Via Rail.

Après avoir évoqué le coup constitutionnel de 1982, puis le rejet de Meech par le Canada anglais, deux sombres épisodes qui ont selon lui contribué à l'instabilité politique, le chef du Bloc québécois s'est employé à démontrer au monde des affaires qu'il n'y a pas de stabilité économique sans stabilité politique. « La stabilité économique a beaucoup plus à craindre du statu quo que de l'émergence d'un Québec en pleine possession de tous ses pouvoirs. Car, le Québec doit assumer sa souveraineté, non seulement pour des raisons politiques et culturelles, mais aussi pour des raisons économiques ».

Le malheur, selon M. Bouchard, c'est que le fédéralisme canadien n'est pas efficace et qu'il concentre ses décisions économiques au siège du gouvernement à Ottawa, qui a installé son baromètre à Toronto. « Nous disons non à un Québec assujéti à des décisions prises par les autres, à son détriment ». Cela dit, il lui paraît acquis qu'un Québec souverain sera une nation commerçante, faisant le meilleur accueil à l'investissement et au commerce étrangers, fidèle à ses engagements financiers et à la recherche du plus grand nombre de partenaires économiques possible.

Mais pour définir cette avenir politique dans les meilleures conditions, Lucien Bouchard voit l'urgence d'agir. À cet égard, il a eu des mots sévères à l'endroit de celui qui

fut jadis son ami et plusieurs années son chef politique. La commission d'enquête annoncée par Brian Mulroney lui apparaît être une mesure dilatoire parmi d'autres. « Il faut écarter tout programme constitutionnel dont l'adoption serait, d'entrée de jeu, subordonnée à l'agrément d'Ottawa ou de qui que ce soit au Canada anglais. On n'a plus à attendre quoi que ce soit de personne et les initiatives dilatoires du fédéral ne devraient pas nous abuser ».

Quoi qu'il en soit, M. Bouchard reconnaît que du droit à l'autodétermination découle une exigence essentielle : il ne peut être exercé que par le peuple québécois lui-même. Il s'ensuit que la position constitutionnelle adoptée par le gouvernement québécois requerra la sanction d'une consultation démocratique auprès de la population. Un référendum si la commission Bélanger-Campeau dégage un large consensus ou une élection générale, si c'est plutôt la division qui ressort de ces délibérations.

Après Jean Chrétien et Brian Mulroney, c'est Robert Bourassa qui a eu droit aux foudres du leader des souverainistes d'Ottawa. Dans le dossier d'aménagement hydro-électrique du territoire de la Grande-Baleine, l'ancien ministre fédéral de l'Environnement estime que le gouvernement Bourassa n'a pas fait ses devoirs et se soucie très peu de la protection de l'environnement.

Seuls le Parti québécois et Jacques Parizeau échappent à la mauvaise humeur politique de Lucien Bouchard, qui refuse de s'immiscer dans leur débat interne sur les modalités d'accession à la souveraineté. Référendum ou pas, il lui paraît inconcevable qu'un gouvernement québécois puisse déclarer la souveraineté sans avoir obtenu au préalable le mandat de la majorité des Québécois.

Le PC ne soumettra pas de mémoire à la commission sur l'avenir du Québec

Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

SEULE FORMATION politique fédérale à s'en abstenir, le Parti conservateur n'a pas l'intention de soumettre de mémoire à la Commission Bélanger-Campeau.

Par absence de consensus au sein du caucus du Québec, confirment ses membres, mais également pour ne pas lier les mains de Brian Mulroney qui lancera ses jours-ci une « réflexion canadienne ». « Il n'est pas dans notre intérêt de se « garocher » dans la rue pour dire aux gens ce qu'on pense, affirme en effet le président du caucus du Québec André Harvey, selon qui les dernières personnes à devoir intervenir dans le débat actuel sont les politiciens. Les gens en ont soupé des états d'âme des politiciens », soutient le député.

Même si ses troupes au Québec commencent à réclamer une solution de rechange à l'accord du lac Meech, sans laquelle elles se plaignent de ne pas pouvoir donner la réplique au Bloc québécois, le premier ministre n'a d'ailleurs manifestement pas l'intention de donner le ton au débat qui s'amorce. « On est en train d'écouter les Albertains, les Manitobains et les Québécois », expliquait hier Brian Mulroney qui n'a pas voulu dire combien de temps il se donnait pour articuler une nouvelle position constitutionnelle.

Ses députés attendent plutôt d'un jour à l'autre l'annonce du lancement d'une commission nationale dont le mandat consistera en priorité à fournir le cadre d'une vaste discussion sur l'avenir du pays. D'ici là, le premier ministre s'en tient à situer le débat dans son contexte le plus large. Il retient la notion d'un certain Canada, « une idée merveilleuse », a-t-il soutenu hier, mais il n'exclut

pas une nouvelle structure politique. « Il n'y a rien qui dise qu'une formule constitutionnelle arrêtée depuis 125 ans soit nécessairement la meilleure », dit-il à ce sujet.

Un cadre que les militants de l'aile québécoise, qui vont se réunir la fin de semaine prochaine pour étudier des scénarios précis pour l'après-Meech, pourraient trouver trop flou à leur goût. Des piliers du gouvernement au sein du caucus voudraient bien que le premier ministre relance le débat au pays avant de se présenter à ses troupes du Québec vendredi prochain. « Ce n'est pas une nécessité absolue, mais ça contribuerait à éclaircir le débat », estime André Harvey.

Car le caucus lui-même est très divisé sur l'après-Meech. « Le caucus du Québec n'est pas capable de dégaier une position de consensus à présenter à la commission », constate le député Jean-Pierre Blackburn. Identifié au courant nationaliste, il a d'abord pensé à présenter lui-même un mémoire à la commission, puis a décidé de s'abstenir.

D'autres députés envisageraient de se présenter individuellement à la commission québécoise, mais aucun n'a encore formalisé ses projets.

Le Parti libéral fédéral, sous la direction de l'ancien ministre Serge Joyal, prépare un mémoire pour la commission élargie. À la lumière du discours prononcé par Jean Chrétien dimanche, il faut s'attendre à des orientations assez sommaires. Le chef libéral fédéral se donne en effet jusqu'à la prochaine élection pour doter son parti d'une position constitutionnelle précise.

Le Bloc québécois, de son côté, va tenter dès cette semaine de préciser sa pensée sur la portée d'une souveraineté dont il a fait son cheval de bataille.

La Cour décidera si des briseurs de grèves travaillent à la SAQ

Sylvain Blanchard

LE SYNDICAT des travailleurs de la Société des alcools du Québec, qui représente les 640 employés d'entrepôt de la SAQ, en grève depuis trois semaines, tentera de prouver jeudi en Cour supérieure que l'entreprise a recours à des briseurs de grève pour effectuer la livraison de ses produits.

Faute de preuves, la Cour avait rejeté jeudi dernier l'injonction provisoire demandée par le syndicat pour mettre fin à cette prétendue pratique.

« Cette fois, on demande une injonction permanente et on est prêt », dit Benoît Gosselin, vice-président du syndicat. On peut clairement démontrer que la SAQ ne retient pas uniquement les services de ses cadres pour effectuer les livraisons faites normalement par nos membres. Mieux, nous sommes désormais en mesure de prouver que l'employeur utilise trois succursales de son réseau comme mini-entrepôts où s'approvisionnent des camionneurs privés payés par la SAQ ».

À la SAQ, on nie catégoriquement l'utilisation de briseurs de grève dans le présent conflit. La directrice des communications de la société d'État, Mme Danielle Maisonneuve, explique que les livraisons des camionneurs privés, de même que celles effectuées depuis quelques jours par des embouteilleurs, ne contrevenaient à aucun article du Code du travail.

« Le juge leur a dit la semaine dernière et leur redira jeudi ».

Montréal lésine sur des congés de maternité

Isabelle Paré

BIEN QU'ELLE se dise résolument moderne face aux femmes, l'administration municipale lésine à accorder des congés de maternité décentes à ses 250 employées professionnelles dont la convention de travail est échue depuis février 1988.

En cours depuis deux ans, les négociations entre le Syndicat des professionnelles et la Ville se heurtent notamment au refus de l'administration d'accorder un supplément au chômage pour relever le traitement des femmes professionnelles en congé de maternité. Traitement qui, pour l'instant, est limité à 30 % de leur salaire.

« Pour nous, c'est totalement inacceptable. Le montant maximal payé par la Ville ne constitue que 5 % du salaire et totalise 30 % avec l'assurance-chômage. Les femmes cols blancs de leur côté peuvent être assurées de 65 % de leur salaire », objecte M. Michel Vézina, président du Syndicat des professionnelles, qui regroupe 500 employés dont 50 % sont des femmes.

« Quant aux mini-entrepôts dont parle le syndicat, ils sont utilisés par nos clients, restaurateurs ou hôteliers, qui viennent chercher ce dont ils ont besoin par leurs propres moyens. Des cadres aussi s'y rendent pour approvisionner des succursales. Je ne vois pas d'illegalité là-dedans ».

Actuellement, une cinquantaine de cadres font le travail de près de 400 employés directement affectés à la distribution des produits. Les succursales de la SAQ demeurent ouvertes parce que les cadres distribuent essentiellement les produits les plus populaires, lesquels correspondent à 80 % des revenus de la société.

Devant l'incertitude provoquée par cette grève et l'approche des Fêtes, les clients de la SAQ achètent présentement en quantité, ce qui a permis à la société, en octobre, d'augmenter ses ventes de plus de 10 % par rapport aux chiffres anticipés.

Une dizaine de séances de négociations ont eu lieu depuis le début de la grève, mais tout reste encore à faire pour permettre aux parties, sans contrat de travail depuis juin, de signer une nouvelle convention collective.

Pour le syndicat, les négociations accrochent sur les salaires, la sous-traitance, la sécurité d'emploi et l'assurance collective. Pour la SAQ, sur les horaires de travail, le temps supplémentaire et la mobilité du personnel.

Les 640 employés d'entrepôt de la Société des alcools du Québec sont en grève pour la première fois en vingt ans.

Architectes-paysagers, designers industriels, chercheurs, professionnelles de la gestion, des communications, bref 35 fonctions différentes sont affiliées au Syndicat des professionnelles. En raison de leur salaire élevé, la Ville rebute à garantir à ces professionnelles la même proportion de salaire pendant leur grossesse, résume M. Vézina.

Mais selon M. Michel Goyer, chef de service aux relations professionnelles, les exigences du Syndicat des professionnelles paieraient la voie à une inéquité interne entre différents syndicats.

« On reconnaît que le problème est plus criant chez les professionnelles, mais nous avons huit autres unités où certaines femmes ont des conditions salariales parfois équivalentes, défend M. Goyer. Certaines bibliothécaires du syndicat des cols blancs sont aussi dans la même position », ajoute-t-il.

Si la Ville rechigne à donner son accord sur cette question, elle se dit toutefois prête à s'asseoir pour étudier la question de façon globale et produire un rapport sur le sujet d'ici l'année prochaine.

Des modifications comptables ajoutent huit milliards \$ à la dette canadienne

Manon Cornellier
de la Presse Canadienne

OTTAWA — Des modifications importantes aux comptes publics fédéraux ont eu pour effet d'augmenter la dette canadienne de 8,4 milliards \$ au 31 mars 1990, a annoncé hier le Conseil du Trésor.

C'est le président du Conseil, M. Gilles Loisel, qui a fait connaître ses chiffres hier après avoir déposé aux Communes les Comptes publics du Canada, quatre volumes noirs de colonnes et de chiffres faisant état des opérations financières du gouvernement et des sociétés de la Couronne.

Les changements comptables annoncés hier portent ainsi la dette accumulée du pays à 358 milliards \$. Ils ont aussi pour effet d'augmenter le déficit de 367 millions \$ pour l'année fiscale 1989-90, pour un total de 29 milliards \$ au 31 mars 1990.

Il paraît surprenant que le gouvernement choisisse des méthodes comptables donnant une image défavorable de sa situation financière. Mais selon le ministre Loisel, il s'agit de rehausser la qualité de la gestion de l'État et de rendre les comptes plus fidèles à la réalité.

En fait, cela fait des années que le vérificateur général Kenneth Dye demande au gouvernement de procéder à ces changements.

Les modifications qu'il exigeait pour enfin donner une bonne note au gouvernement pour sa tenue de livres sont de trois ordres. D'abord, les actifs des sociétés de la Couronne qui dépendent du gouvernement pour leurs dépenses en capital sont intégrés aux comptes publics nationaux, réduisant ainsi la dette de 90 millions \$.

Puis, 6,7 milliards \$ s'ajoutent à la dette afin de tenir compte des coûts imprévus de l'indexation au coût de la vie des régimes de pension des

fonctionnaires. Le reste vient de la reconnaissance par le gouvernement des risques potentiels associés à ses prêts faits à des pays étrangers.

« C'était connu depuis longtemps que certains éléments n'étaient pas incorporés dans nos comptes. Nous l'admettons candidement », a indiqué le ministre Loisel. C'est pour clarifier les finances du pays que son ministère a accepté de procéder à ces changements.

Quant à l'impact sur le déficit, M. Loisel ne le juge pas insignifiant mais croit qu'il soit possible de le gé-

rer. « On ne devrait pas s'inquiéter de l'effet sur la dette publique parce que ces obligations, de toute façon, existent et il n'aurait pas été question de ne pas les assumer », a-t-il ajouté.

Ce souci de clarté s'étendra aussi à l'avenir aux dépenses de voyages des ministres. Depuis hier, le Conseil du Trésor publie un rapport semestriel sur l'ensemble des dépenses de voyages des ministres tandis que la Défense nationale dévoile à chaque mois le coût de l'utilisation de ses Challenger par les ministres (voir en page A-4).

Le Collège LaSalle est sauvé

Sylvain Blanchard

LE COLLÈGE LaSalle ne fermera pas ses portes.

C'est ce qu'ont annoncé hier la direction du collège et les représentants syndicaux du personnel enseignant et non enseignant après avoir conclu une entente de principe sur un plan de sauvetage de l'entreprise, incluant un comité d'adaptation de la main-d'oeuvre.

Des deux côtés, on refuse pour l'instant de dévoiler les détails de l'entente, ceux-ci devant d'abord être soumis aux syndicats qui se réuniront jeudi en assemblée générale.

« Le collège restera ouvert parce que nous avons obtenu la certitude des différents analystes financiers qui ont scruté le bilan de l'entreprise qu'il y avait moyen d'éviter la fermeture », a indiqué hier au DEVOIR M. Jacques Letendre, secrétaire-général du syndicat des employés professionnels et de bureau de la FTQ, syndicat qui représente les travailleurs du Collège LaSalle.

Aucun compromis cependant n'est intervenu entre les parties sur le nombre de professeurs qui obtiendront leur permanence au cours des deux prochaines années. On se souviendra que cette question avait fait l'objet d'une sentence arbitrale en août dernier et qu'elle fut à l'origine de la décision du collège de fermer l'établissement.

La direction soutenait alors que l'octroi de la permanence à 48 de ses chargés de cours en 90, puis à 83 autres la deuxième année de la convention collective allait plonger l'institution dans une impasse financière qui rendrait impossible la poursuite de ses activités.

Une position contestée par les syndicats qui ont exigé, et obtenu, l'accès aux états financiers du collège.

« Nous savons maintenant que la survie de l'institution ne dépend pas de cette question, explique M. Letendre. En conséquence, tout compromis sur le nombre de professeurs qui auront droit à leur permanence est exclu pour l'instant ».

Selon le porte-parole syndical, le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec étudie présentement la possibilité d'injecter des fonds dans la relance de l'entreprise.

Du côté de la direction du collège, on se contente d'indiquer qu'un plan de relance sera élaboré au cours des prochaines semaines et que les détails concernant les démarches entreprises par les différentes parties impliquées dans le dossier seront rendus publics vendredi.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
Fondée en 1892

55 St-Jacques
Montréal, Québec
Canada H2Y 3A2
Télé: 05 268656
Fax: (514) 945 7874
Tel: (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

SWABEY
OGILVY RENAULT

AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

Une Société dont SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER et le cabinet juridique OGILVY RENAULT sont les associés

1001, boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Canada H3A 3C8
(514) 845-7126, Télé: 05-24355
Facsimilé (514) 288-8389

MONTRÉAL OTTAWA

ciel 98,5

Écoutez Ciel et parcourez le monde

Tirage le 31 octobre 1990

Écoutez Ciel MF tous les jours et identifiez les 4 mots passeport... Vous pourriez vous retrouver sous le ciel de Bali!

Complétez et retournez à:
Ciel, C.P. 98,5 — Longueuil, J4H 3Z3

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
Ville _____ Code postal _____
Téléphone résidence _____ Téléphone bureau _____

exotik
tourisme

LE DEVOIR VOUS OFFRE LA QUALITÉ
POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE
CARRIÈRES ET PROFESSIONS 842-9645

Les femmes envahissent la médecine mais les spécialistes sont encore des hommes

TORONTO (PC) — Le Canada pourrait faire face à une pénurie de spécialistes à moins que les facultés et les hôpitaux ne facilitent la spécialisation des femmes qui ont choisi la carrière médicale, affirme la présidente de la Fédération des femmes médecins du Canada.

Un nombre record de femmes optent pour des études médicales — environ 44 % des 1709 diplômés en mé-

decine de cette année sont de sexe féminin, comparativement à 39,5 % il y a 25 ans.

Cependant, note le docteur Mary Donlevy, peu nombreuses seront celles qui décideront au cours de la prochaine décennie de poursuivre leurs études pour devenir chirurgiens, spécialistes des maladies du cœur, neurologues ou anesthésistes.

Et si elles ne se dirigent pas vers la spécialisation, cela est dû au fait qu'il faut compter plusieurs années

supplémentaires d'entraînement et que les exigences des programmes d'internat rendent presque impossible pour les femmes de parvenir à concilier leur rôle familial avec la carrière de spécialiste.

D'une certaine façon, la médecine demeure encore un des derniers bastions masculins, a déclaré récemment Mme Donlevy au cours d'une entrevue.

Quelques facultés de Médecine demandent encore aux femmes si elles

ont bien réfléchi aux effets qu'auront des études médicales sur leurs espoirs de devenir mères de famille, a fait remarquer Mme Donlevy. « On ne pose jamais ce genre de questions aux hommes ».

Et dans certains cas, les femmes participant à un programme d'internat se font tout simplement rappeler qu'elles ne sont pas censées tomber enceintes si elles ne veulent pas être exclues du programme, a poursuivi Mme Donlevy.

Les universités commencent à peine à répondre de façon créative aux attentes du nombre croissant de femmes ayant décidé de poursuivre leurs études en médecine ou qui souhaitent se spécialiser, a-t-elle dit.

Dans un établissement, on a permis à un étudiant en médecine et à sa collègue de partager une chambre.

La directrice de la recherche de l'Association canadienne des collèges de médecine, Eva Ryten, a signalé que les femmes ne sont pas les seules à avoir un impact sur les méthodes traditionnelles d'enseignement.

De plus en plus de jeunes hommes refusent aussi d'accepter des horaires chargés nécessaires à leur spécialisation afin de disposer, eux aussi, de plus de temps à consacrer à leurs familles, a-t-elle souligné.

« Personne ne veut plus travailler 60 heures par semaine », a-t-elle lancé.

Mulroney ridiculise les virages de Chrétien

Huguette Young
de la Presse Canadienne

OTTAWA — Le premier ministre Brian Mulroney a ridiculisé, hier, les prises de position changeantes du chef libéral Jean Chrétien au sujet de la taxe fédérale sur les produits et services et la réforme constitutionnelle.

M. Chrétien a annoncé dimanche à Montréal devant un groupe de militants libéraux du Québec qu'il abolirait la TPS si son parti devait former le prochain gouvernement à Ottawa.

Aux journalistes, M. Mulroney s'est toutefois dit peu impressionné de ce changement de cap.

« Il y a quelques semaines, il disait que c'était tout à fait irresponsable d'annoncer une politique semblable sans avoir une nouvelle formule fiscale, a-t-il précisé. Et dans l'espace de quelques semaines, il change son fusil d'épaule encore sur la question fiscale ».

Sur la question constitutionnelle, M. Chrétien a indiqué que le Canada n'était pas négociable, mais que son parti était prêt à redéfinir les institutions nationales et les pouvoirs des provinces.

Pour le premier ministre, c'est là un aveu de la part de M. Chrétien du besoin urgent de proposer de nouvelles solutions constitutionnelles, alors que ce dernier avait affirmé en janvier que la mort de l'accord constitutionnel du lac Meech ne serait pas catastrophique.

« Il avoue la gravité de son geste en reconnaissant le besoin de sa formation politique d'élaborer une nouvelle formule constitutionnelle. C'est un homme aux idées changeantes, plusieurs fois par semaine », a souligné ironiquement le premier ministre.

M. Mulroney a d'ailleurs tenu M. Chrétien et « son bon ami », M. Clyde Wells, le premier ministre terre-neuvien, responsables de la mort de l'accord du lac Meech.

« Parce que cet accord a été tué par le bon ami de M. Chrétien, et bien, on va être obligé de reprendre le collier, et c'est ce que nous faisons », a-t-il indiqué en précisant que le gouvernement fédéral arrêtera une nouvelle position constitutionnelle « en temps opportun ».

Selon M. Mulroney, M. Chrétien n'a pas de philosophie arrêtée, ne sait pas où il s'en va et dirige selon les humeurs des sondages.

Par contre, a poursuivi le premier ministre, le gouvernement conservateur a persisté à proposer des mesures impopulaires telles que l'accord du lac Meech, le traité canado-américain sur le libre-échange, la TPS, l'avortement et les langues officielles, pour n'en nommer que quelques-unes, parce que celles-ci s'imposaient.

La solution de rechange, a répété le premier ministre, « c'est de laisser pourrir les situations comme l'ont fait nos prédécesseurs, et ça, je refuse de le faire ».

Un surplus d'immigrants serait mal accueilli par la majorité

TORONTO (PC) — Beaucoup plus de Canadiens souhaitent que le nombre d'immigrants admis au pays soit réduit ou demeure à peu près le même qu'il y en a qui sont en faveur d'une augmentation des quotas d'immigration, permet de constater un nouveau sondage.

Quarante-six pour cent des personnes consultées ont déclaré que le Canada devrait restreindre le nombre d'immigrants qu'il reçoit, d'après le sondage publié hier dans le *Globe and Mail*, de Toronto, et co-commandé par le réseau anglais de télévision de Radio-Canada.

Trente-cinq pour cent ont dit que les quotas d'immigration devraient rester à peu près au même niveau alors que 16 % voudraient qu'un nombre plus élevé d'immigrants soient admis au pays.

Le sondage a été effectué avant l'annonce, la semaine dernière, par la ministre de l'Immigration Barbara McDougall, des nouveaux niveaux d'immigration qui, augmentés sensiblement, se situent à 250 000 par année.

La plus forte résistance à l'arrivée d'un nombre plus élevé d'immigrants au Canada est venue des Maritimes et des Prairies, tandis que l'Ontario était la province où la décision de Mme McDougall a été la mieux accueillie, 20 % des participants au sondage s'y étant prononcés en faveur.

Une nouvelle commission fédérale-provinciale sur l'épuration du canal de Lachine

QUÉBEC (PC) — Les gouvernements canadien et québécois se sont entendus, hier, pour mettre sur pied une autre commission d'évaluation environnementale pour procéder conjointement à une étude de faisabilité du projet de décontamination du canal de Lachine.

Cette évaluation avait été demandée par le Service canadien des parcs en juin 1989 avant même que la Société du Vieux-Port de Montréal ne propose de soumettre conjointement son projet de décontamination du canal à l'examen public effectué par la commission.

Le Québec a été entraîné dans ce dossier de compétence fédérale parce qu'il devra participer à des travaux importants et essentiels de décontamination dans un bassin situé en amont du canal et qui rendraient pratiquement inutiles la réalisation du projet fédéral s'ils n'étaient pas effectués.

En annonçant la création de la Commission, hier, les ministres de l'Environnement fédéral et québécois, MM. Robert de Cotret et Pierre Paradis, ont convenu que le projet devra répondre aux exigences des deux niveaux de gouvernement pour être acceptable.

Les quatre commissaires choisis, M. Michel Slivitzki, conseiller scientifique à l'Institut national de la recherche scientifique, Mme Claudette Journault, membre du Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement du Québec, M. Jean-Baptiste Sérodes, vice-doyen à la recherche de la faculté des Sciences et de Génie de l'Université Laval, et M. Patrice Dionne, ex-directeur général régional d'Environnement Canada, devront décider s'il n'est pas plus dangereux de décontaminer que de

laisser le canal dans son état actuel.

Cette voie d'eau artificielle qui a été sérieusement contaminée par les nombreuses industries de la région de Montréal qui l'ont longtemps utilisé comme égout pour toutes sortes de déchets toxiques renferme pas moins de 215 000 mètres cubes de sédiments dangereux stabilisés qui, s'ils sont remués sans précaution, risquent de recontaminer davantage l'environnement.

Le mandat de la commission, qui pourra tenir des audiences publiques, sera d'examiner différentes méthodes pour traiter et disposer des sédiments du fond du canal et du bassin et de recommander la méthode la plus appropriée.

L'examen portera aussi sur les questions se rapportant à la durée, la nature et à l'importance des répercussions du projet sur l'environnement, y compris la qualité de l'eau, de l'air et du sol, la faune et la flore aquatique et terrestre, le bruit, le contexte visuel, la modification et la perte d'habitats.

Les autres questions socio-économiques comportent les risques pour la santé publique, les habitudes de vie de la population du secteur, les risques d'accidents, les impacts sur les industries et les services avoisinants, les composantes historiques et archéologiques du secteur.

Le rapport de la commission sera remis aux ministres québécois et canadiens de l'Environnement et des Travaux publics qui devront le rendre public dans un délai de 60 jours.

La décision conjointe d'aller de l'avant avec le projet ou de l'abandonner sera ensuite rendue conjointement par les deux niveaux de gouvernement.

« Personne ne veut plus travailler 60 heures par semaine », a-t-elle lancé.

Ministres dépensiers

OTTAWA (PC) — La grande tournée de sauvetage de l'accord du lac Meech qu'avait entreprise le ministre fédéral Lowell Murray le printemps dernier aura coûté en frais d'avion près de 70 000 \$, révèle le premier rapport de la Défense nationale sur l'utilisation de ses Challengers par les membres du cabinet.

Au total, d'avril à septembre 1990, les ministres ont dépensé un peu plus de 2,2 millions \$ de cette façon, ce qui n'inclut pas les frais du premier ministre (296 528 \$), ni ceux du gouverneur général (485 384 \$).

Mais les plus dépensiers, comme on peut s'en douter, sont le ministre de la Défense Bill McKnight et le secrétaire aux Affaires extérieures Joe Clark.

Le premier a une rondelette facture de 402 136 \$ et M. Clark, de plus de 436 000 \$. Dans les deux cas, il s'agit de ministres qui voyagent bien entourés, en particulier M. Clark qui se fait accompagner la plupart du temps par une équipe de sept personnes.

Dans le cas de M. McKnight, il s'agit généralement de membres de l'état-major.

Le sénateur Murray est plus solitaire. Cependant, on constate que lors de sa dernière mission à Winnipeg, quelques jours à peine avant la mort de l'entente constitutionnelle, il a fait appel à des troupes nombreuses.

À cette occasion, il était accompagné du chef de cabinet du premier ministre, Stanley Hart, du secrétaire du Conseil privé Paul Tellier, d'un membre du bureau de presse du premier ministre, de son chef de cabinet Norman Spector et de quatre autres personnes.

Ce rapport diffusé par la Défense nationale sera publié à chaque mois pour répondre à une demande du vérificateur général Kenneth Dye qui avait grondé le gouvernement l'an dernier à ce sujet. Il avait demandé un meilleur contrôle.

Le rapport de la Défense canadienne ne tient pas compte cependant des dépenses pour le logement, le véhicule, manger ou pour prendre un vol commercial. Pour en savoir plus long à ce sujet, il faut s'en remettre à un rapport semestriel publié pour la première fois hier par le Bureau du contrôleur général.

Toutefois, ce rapport porte uniquement sur le total des frais payés par chaque ministre au cours de la période d'avril à septembre 1990. Par contre, il inclut les dépenses des secrétaires parlementaires.

Seule surprise dans ce dernier rapport : les dépenses du ministre des Pêches Bernard Valcourt. Ou ce dernier est plus rapide pour faire ses comptes de dépenses, ou encore il est fort dépensier. La facture : 44 631 \$.

EN BREF...

Enquête du coroner sur une mort inusitée

(PC) — LE CORONER en chef Jean Grenier a ordonné, hier, la tenue d'une enquête publique sur les circonstances de la mort de Paul McKinnon, l'étudiant de 14 ans qui a été renversé par une voiture de patrouille de la police de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), jeudi dernier.

L'enquête, dont la date n'a pas encore été fixée, sera présidée par le coroner Gérard Locas. Au moment de l'accident, l'étudiant traversait la rue Sherbrooke pour aller prendre l'autobus tandis que la voiture de police répondait à un appel d'urgence. Le père de l'adolescent, M. Wayne McKinnon, a dit en fin de semaine avoir entendu plusieurs témoignages qui indiquent que les policiers ont brûlé un feu rouge et roulaient à au moins 90 kilomètres/heure. Selon lui, ces témoins ont aussi affirmé n'avoir entendu la sirène de l'auto-patrouille que très peu de temps avant l'accident.

Entente à L'Acadie Nouvelle

CARAQUET, N.-B. (PC) — Les employés syndiqués de L'Acadie Nouvelle ont accepté hier après-midi les termes d'une convention collective d'une durée de trois ans et mis fin à une grève qui aura duré une semaine. Les 34 syndiqués présents ont voté unanimement en faveur de l'entente de principe conclue samedi soir. Selon l'entente, le syndicat pourra représenter 13 employés à temps partiel. L'inclusion de ces employés dans l'unité de négociation ainsi que les salaires constituaient les principaux points en litige dans les négociations. L'unique quotidien francophone du Nouveau-Brunswick sera remis normalement en circulation à compter d'aujourd'hui.

Les conservateurs albertains ne veulent rien savoir de leurs collègues fédéraux

EDMONTON (PC) — Selon le *Calgary Sun*, un vote secret pris au cours d'une réunion d'orientation politique des conservateurs provinciaux, tenue à huis clos au cours du week-end, a révélé un « appui de l'immense majorité des délégués » à la proposition de « rompre complètement » les liens avec les conservateurs fédéraux. La rupture devra cependant être ratifiée au congrès des conservateurs provinciaux, en avril prochain. Certains ministres provinciaux, a appris le *Sun*, auraient même suggéré de changer le nom du parti provincial, mais cette résolution n'aurait pas recueilli la majorité des voix. Le premier ministre Don Getty n'a pas voulu dire si lui, personnellement, approuvait la rupture avec le parti fédéral du premier ministre Brian Mulroney, tout en précisant : « Nous avons cru que si nous abattions la dynastie Trudeau, les choses changeraient, a déclaré le député conservateur Ron Moore. Nous n'avons vu aucun changement. Dans certains cas, c'est même pire ».

Dernier rapport du vérificateur général

OTTAWA (PC) — En poste depuis 10 ans, le vérificateur général Ken Dye présente, aujourd'hui, son dernier rapport sur les dépenses du gouvernement fédéral. Selon des sources, ce rapport remplit presque 1000 pages et couvre tous les domaines, depuis la guerre que livre le gouvernement aux trafiquants de drogues jusqu'aux coûts d'administration des principaux aéroports du pays. Pour ceux qui n'aiment pas lire, M. Dye a préparé une vidéocassette de 15 minutes sur les histoires d'horreurs découvertes cette année dans les dépenses gouvernementales.

Une guerre personnelle contre le tabac

OTTAWA (PC) — Affirmant que le tabac fait plus de tort que la cocaïne, le député néo-démocrate Ray Skelly a demandé au président des Communes, hier, de faire respecter l'interdiction qui est faite de fumer dans les édifices du Parlement. 20 % des députés fument encore dans leurs bureaux du Parlement, a dénoncé M. Skelly, qui a dit tenir sur information des préposés à l'entretien, qui voient tous les jours des cendriers pleins. Non seulement des députés fument dans leurs bureaux, a-t-il accusé, mais ils vont également, parfois, fumer à l'extérieur des bâtiments, laissant des mégots aux entrées. Aussi, M. Skelly voudrait-il que l'interdiction de fumer, qui touche actuellement tous les édifices fédéraux, s'étende même à la Colline parlementaire. Il a déposé un projet de loi privé à ce sujet.

SIDA

Un pas encourageant vers un vaccin

PARIS (AFP) — Plusieurs équipes de chercheurs ont montré cette année qu'il est possible de protéger des singes par des vaccins contre le virus du sida humain et celui du sida du singe, a indiqué un des scientifiques participant à ces recherches à l'occasion de l'ouverture, hier, du cinquième colloque des « Cent gardes » à Marne la Coquette, en banlieue de Paris.

Ces travaux, conduits respectivement sur des chimpanzés, singes qui ont une grande parenté avec l'homme, et des macaques sont qualifiés de « très encourageants » par le professeur Marc Girard, de l'Institut Pasteur.

« Un pas en avant considérable a été fait cette année » dans la recherche sur les vaccins contre le sida, a-t-il estimé dans un entretien avec l'AFP, avant l'ouverture du colloque hier matin. Le point sera fait sur ces travaux durant les trois jours que dureront les débats.

Ce colloque est organisé chaque année par la Fondation Mérieux et

l'Institut Pasteur sur « les rétrovirus du sida et des maladies animales apparentées ».

« On a montré qu'un vaccin contre le sida pouvait être réalisé, ce que des esprits chagrins contestaient jusqu'en 1988 », a ajouté le professeur Girard, sans dissimuler que de nombreux obstacles restent à surmonter avant d'obtenir « Le » vaccin.

« On est très loin d'avoir le vaccin et d'être en mesure de vacciner efficacement la population. Il y a encore des années de travail, mais on a franchi le premier pas », a-t-il estimé.

Les équipes placées sous la responsabilité du professeur Girard ont immunisé trois chimpanzés avec un vaccin préparé à partir de protéines de l'enveloppe du virus, auxquelles a été ajouté un élément de synthèse appelé « boucle V3 », qui correspond à une région importante d'une de ces protéines d'enveloppe du virus, la GP-120.

Les animaux une fois vaccinés ont été massivement infectés de virus à l'état pur par injection intravei-

neuse. Résultats : un chimpanzé a été protégé plus d'un an, un autre l'est depuis neuf mois, le dernier, préservé pendant sept mois, a subitement développé le virus, « mais il a été partiellement protégé et cela n'est pas négligeable », selon le professeur Girard.

Parallèlement, l'équipe de Philippe W. Berman, de la firme américaine de biotechnologies Genentech, dont les travaux seront également présentés au « Cent gardes », a réussi à protéger deux chimpanzés à l'aide de la protéine GP-120 avec un recul comparable de près d'un an.

Il est cependant à démontrer que ces vaccins expérimentaux peuvent protéger contre les différentes variétés du virus.

Par ailleurs, des équipes américaines ont réalisé « un grand pas en avant » en montrant qu'il était possible de vacciner des macaques contre différentes souches du virus du sida du singe (FIV), ce qui est « très encourageant », selon le professeur Girard.

Imaginez.
Vous avez 80
ans et votre
seul ami,
c'est la télé.

(13 000 personnes âgées seules ont besoin de votre aide.)



Centraide

Êtes-vous sûr de ne pouvoir donner plus à Centraide cette année?

Ligne Tel-Don 1 800 267-5555

LA VIE ECONOMIQUE

Montréal, mardi 30 octobre 1990

Quebecor accroît sa présence en Ontario

Robert Dutrisac

LA FILIALE de Quebecor, Imprimeries Quebecor, vient de signer une entente avec Torstar, l'éditeur du *Toronto Star*, visant la vente de trois presses à séchage à chaud (*heat set*) destinées à l'impression d'encarts publicitaires sur papier glacé.

Ce faisant, Quebecor se hisse, dans ce segment de marché en Ontario, au niveau de deux de ses concurrents : son éternel rival, Groupe Transcontinental, et Sullivan Graphics.

Selon M. Jean Neveu, président du conseil et chef de la direction des Imprimeries Quebecor, l'acquisition de ces trois presses apporte un chiffre d'affaires de plus de 35 millions \$ par année au groupe. La clôture de la transaction, dont le montant n'a pas été dévoilé, est attendue au début de décembre.

Quebecor a conclu cette entente avec la filiale de Torstar, Metroland, qui chapeaute les activités d'impression commerciale du groupe ontarien ainsi que l'édition d'une vingtaine d'hebdomadaires locaux.

Les presses sont situées à Scarborough. Quebecor y conservera deux de ces presses, l'autre ira aux installations d'une sous-filiale, Graphic Web, en banlieue de Toronto.

Au cours d'un entretien, le président de Metroland, M. John Baxter, a expliqué qu'à défaut d'investir massivement dans ce champ spécialisé, Torstar n'avait d'autre choix que de se départir de cette activité. « Nous étions un imprimeur régional dans un marché dominé par des entreprises oeuvrant à l'échelle de l'Amérique du Nord ».

M. Baxter a précisé que la valeur à neuf des trois presses vendues à Quebecor s'élevait à environ 21 millions \$.

Le marché des encarts publicitaires sur papier glacé atteint annuellement 150 millions \$ en Ontario et 350 millions \$ au Canada, estime M. Neveu. Jugeant cette évaluation conservatrice, M. Baxter croit plutôt que le seul marché ontarien approche les 200 millions \$.

Les dix ans de relations Wallonie-Québec

Claude Turcotte

EN CÉLÉBRANT le dixième anniversaire de leurs relations privilégiées, le Québec et la Wallonie manifestent leur désir d'accroître ce rapprochement, particulièrement dans le domaine des activités économiques. D'ailleurs, aujourd'hui même les représentants des deux gouvernements signent un accord portant sur les transferts technologiques. D'autres projets sont en bonne voie de mûrir, notamment entre deux centres de recherche qui s'intéressent aux matériaux composites. En fait, depuis 10 ans, 40 compagnies de Wallonie et du Québec ont pris des engagements de collaboration ou de partenariat. Les exemples les plus spectaculaires sont ceux de Bombardier en Belgique et de Glaverbec dans la région de Québec.

En inaugurant hier matin la deuxième semaine annuelle wallonne au Québec, M. Albert Liénard, ministre wallon des Relations extérieures, mentionnait qu'en connaissant davantage les Québécois, il découvrirait que ces deux communautés avaient en commun non seulement la langue, mais aussi la mentalité, le comportement et une manière de vivre. Un communiqué diffusé par la Délégation Wallonie-Bruxelles au

Rolland cède le contrôle d'une usine pour se remettre à flot

Serge Truffaut

DEUX MOIS après la fermeture de l'usine qu'elle exploitait à Mont-Rolland, la compagnie Rolland, aux prises avec de sérieuses difficultés financières depuis plusieurs mois, vient de vendre le contrôle d'une de ses filiales au géant allemand du papier décor, PWA Dekor.

Selon les informations fournies hier après-midi par M. Alphonse St-Jacques, vice-président, projets spéciaux de Rolland, PWA Dekor a acquis 51 % des parts dans l'usine située à Fitchburg, Massachusetts, par le biais d'une émission de nouvelles actions de cette usine « en contrepartie d'un paiement en argent » qui n'a pas été quantifiée.

Non seulement les conditions fixées par les parties en présence ne modifieront en rien le profil de cette compagnie que préside depuis 24 ans M. Lucien Rolland, elles permettront en plus d'injecter 13,5 millions \$ de liquidités dans les coffres asséchés de cette société.

Grâce à ce bénéfice non imposable de 13,5 millions \$, ou 3,52 \$ par action des classes A et B, la compagnie pourra afficher un bénéfice net à la fin de l'exercice, a soutenu M. St-Jacques. À la lecture des résultats propres aux trois premiers trimestres de la présente année financière,

il est clair que Rolland avait besoin d'une bouffée d'air frais.

En effet, les neuf premiers mois de l'exercice se sont soldés par une perte nette sans précédent de plus de 9 millions \$, ou 2,54 \$ par action, sur un chiffre d'affaires de 311 millions \$, soit une baisse de 8 % sur les 340 millions \$ enregistrés lors de la période correspondante en 1989.

C'est au cours du troisième trimestre 1990 que le gros de ces pertes a saigné la performance de Rolland. Une provision de 5,6 millions \$ afférente à la fermeture de l'usine située à Mont-Rolland plus un montant de 900 000 \$ relatif à la poursuite intentée plus tôt cette année par la compagnie Nocopi ont établi à plus de 7,4 millions \$ la perte nette inscrite aux livres du troisième trimestre.

Au moment de sa fermeture en août dernier, l'usine de Mont-Rolland avait accumulé des pertes excédant les 15 millions \$. Selon le communiqué signé par M. St-Jacques, cette fermeture s'expliquait par « la valeur croissante du dollar canadien qui a affecté les papiers décor expédiés principalement aux États-Unis, la surcapacité et les prix de vente réduits des papiers fins et les taux d'intérêt extrêmement élevés ont été les principales causes de ces pertes ». La fermeture de l'usine, soutient M. St-Jacques, éliminera une source importante de pertes.

Dans le cas de la poursuite intentée par Nocopi pour un montant initial de 5,6 millions \$, on se rappellera que cette compagnie accusait Rolland de ne pas avoir rempli ses obligations contractuelles, ce que le règlement hors cour semble confirmé.

Avant ces postes exceptionnels, soit Mont-Rolland et Nocopi, la performance de Rolland n'était guère plus reluisante. Une perte de 831 000 \$ sur des revenus de près de 100 millions \$ avait été enregistrée au cours du troisième trimestre 90 contre une perte de 2,8 millions \$ sur 107 millions \$ lors du trimestre correspondant l'an dernier.

C'est donc dans ce contexte de décadence financière que la direction de Rolland a entamé il y a plusieurs mois, soit avant la fermeture de Mont-Rolland, des pourparlers avec PWA Dekor dans le but, aujourd'hui évident, de mettre la main sur un volume de liquidités assez important pour freiner la chute de l'entreprise.

Selon le communiqué de Rolland, « PWA Dekor est le plus important fabricant de papiers décor au monde avec des usines en Allemagne et en Espagne et est une filiale de Papierwerke Waldhof-Aschaffenburg AG de Munich, l'une des compagnies de pâte et papier les plus importantes en Europe avec plus de 11 000 employés ».

La Fed amorce une baisse des taux d'intérêt

WASHINGTON (AFP) — La Réserve fédérale (Fed) américaine semble avoir décidé, hier, un léger assouplissement de sa politique de crédit en injectant des liquidités dans le système bancaire et en faisant ainsi baisser les taux d'intérêt à court terme, estimaient de nombreux analystes, hier soir.

Cette injection de liquidités a permis de faire baisser d'un quart de point les taux interbancaires au jour le jour (federal funds), qui constituent l'une des principales armes de la politique monétaire de la Fed. Les *fed funds* sont tombés, hier soir, à 7,75 % contre 8 % vendredi.

« Tout le monde sur le marché considère que la Fed a assoupli sa politique », en laissant reculer ainsi les *fed funds*, soulignait un cambiste d'une grande banque européenne à New York. Cet avis était partagé par d'autres experts.

Ce léger relâchement de la politique monétaire de la Fed était largement attendu sur les marchés financiers à la suite du vote par le Congrès, ce week-end, d'un plan prévoyant une réduction du déficit budgétaire de près de 500 milliards \$ US au cours des cinq prochaines années.

La Fed n'ira pas au-delà de cette baisse très limitée car ses responsables restent très inquiets en ma-

tière d'inflation », explique les analystes.

Les États-Unis ont accusé, ces derniers mois, une flambée de l'inflation avec une hausse des prix de près de 10 %, en rythme annuel, en août et en septembre, en raison de la forte augmentation des cours du pétrole liée à la crise du Golfe. Depuis le début de l'année, les prix de détail ont progressé de 6,6 % (rythme annuel) au lieu de 4,6 % pour l'ensemble de 1989.

Avec de tels chiffres, un relâchement important de la politique de crédit de la Fed signifierait qu'elle a abandonné sa politique de lutte contre l'inflation et risquerait d'inquiéter les marchés financiers, soulignent les analystes.

En dépit de l'accord intervenu ce week-end, le déficit budgétaire américain atteindra, en 1991, un montant record (plus de 250 milliards \$ US contre 220 milliards \$ US en 1990) qui nécessitera un financement étranger, notamment japonais, très important.

En attendant, le très modeste relâchement de la politique de la Fed ne devrait pas suffire, à lui seul, à relancer l'économie américaine qui se trouve actuellement au bord de la récession, estiment les experts.

Chrysler perd 214 millions \$ US

HIGHLAND PARK (AFP) — Chrysler a annoncé, hier, une perte nette de 214 millions \$ US au troisième trimestre de son exercice 1990, qui efface une grande partie des 251 millions \$ US de bénéfices enregistrés pendant les six premiers mois de l'année.

Cette perte, légèrement inférieure aux attentes des analystes, a été surtout attribuée aux coûts des programmes de financement à bas taux d'intérêt pour promouvoir les ventes.

Dans un communiqué, le président de Chrysler, Lee Iacocca, a indiqué que le groupe avait prévu une mauvaise année en 1990 et avait mis, en conséquence, en oeuvre un programme de restructuration un an plus tôt pour réduire ses coûts.

Mais, a-t-il ajouté, « nous n'avions pas prévu la crise dans le Golfe ni le fiasco budgétaire à Washington ni la guerre des crédits automobile à bas taux d'intérêt ».

Dans ce nouveau contexte, a-t-il poursuivi, « nous avons augmenté nos objectifs de réduction des coûts du groupe de 2,5 milliards \$ sur les deux prochaines années ».

Le chiffre d'affaires du constructeur, en baisse de 14,5 % au troisième trimestre par rapport à la même période en 1989, a totalisé 6,5 milliards \$ US de juillet à septembre.

Pour les neuf premiers mois de 1990, Chrysler a enregistré un bénéfice net de 37 millions \$ US contre 983 millions \$ US, un an auparavant.

La CEE reporte la réunion ministérielle sur les négociations agricoles du GATT

BRUXELLES (AFP) — L'Italie, qui préside la CEE jusqu'à la fin de l'année, a décidé de reporter sine die la réunion ministérielle des Douze prévue demain à Luxembourg qui devait tenter une nouvelle fois de définir la position de la CEE dans les négociations agricoles de l'Uruguay Round, a-t-on appris hier de source diplomatique italienne.

Cette réunion conjointe des ministres de l'Agriculture et du Commerce extérieur se tiendra « probablement à court terme » mais aucune date n'a été fixée, a ajouté la même source, qui n'a pas précisé les raisons de ce report.

Cette réunion, la sixième que les

Douze auraient dû avoir sur ce sujet, était censée leur permettre de s'entendre sur l'offre de réduction des soutiens à l'agriculture que la CEE doit présenter à ses partenaires du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce).

La Communauté est la seule grande puissance commerciale à n'avoir pas encore présenté une telle offre en vue de la session ministé-

rielle finale de l'Uruguay Round, prévue du 3 au 7 décembre à Bruxelles.

Malgré une réunion marathon de 16 heures vendredi et samedi derniers à Luxembourg, les ministres de l'Agriculture et du Commerce extérieur n'avaient pas réussi à surmonter l'opposition résolue de la France et de la RFA, soucieuses de ne pas nuire à leurs agriculteurs.

Le Mexique n'est pas pressé de signer une entente de libre-échange

Clément Trudel

LE MEXIQUE n'a « aucune hâte particulière » de conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis, estime le sénateur Mario Niebla, président de la commission du Sénat mexicain sur le commerce extérieur. Il ne s'agit pas, enchaîne l'homme politique, de tiédeur vis-à-vis des pourparlers à venir : « Notre pays recherche avant tout la sécurité » dans un monde en évolution et si chacune des parties y trouve son intérêt, la voie rapide (*fast track*) entérinée en principe par le président mexicain Salinas de Gortari pourra s'ouvrir dès que le Congrès américain aura approuvé la tenue des discussions — ce qui ne saurait tarder, selon le sénateur Niebla.

Le sénateur mexicain était en charge de la consultation menée par le Sénat de son pays sur les relations

commerciales du Mexique avec l'ensemble des continents. Douze jours d'audience, en avril et mai, aboutiront à trois tomes de témoignages transmis au président de la République. M. Niebla, accompagné du sénateur Alfonso Martínez Domínguez, a pu s'entretenir la semaine dernière à Ottawa avec des sénateurs et des députés de divers partis. Invités par le Québec à discuter de ces pourparlers préliminaires à un libre-échange à trois (Canada-États-Unis-Mexique), ces sénateurs ont rencontré vendredi à Montréal, avant de regagner le Mexique, M. Bernard Landry, vice-président du Parti québécois, et le ministre québécois des Affaires internationales, M. John Ciaccia. Aux deux niveaux de gouvernement, la réception fut chaleureuse, disent ces visiteurs optimistes quant à la conclusion éventuelle d'une telle entente.

L'une des préposées aux relations internationales du PRI (Parti révolutionnaire institutionnel), au pou-

voir à Mexico, Mme Alicia Alonso, a confié au DEVOIR que la base du PRI était favorable à 75 % à la conclusion d'un accord de libre-échange. L'autre quart des membres serait plutôt d'avis qu'il faille laisser passer la récession, attendre que les conditions s'améliorent avant de lier le Mexique à une entente bilatérale, puis trilatérale dans ce qui deviendrait, selon l'acronyme anglais, le NAFTA (North American Free Trade Area).

Le pétrole fera-t-il partie des points que discuteront Mexicains et Américains une fois entamés les pourparlers ? Le sénateur Niebla répond que la Constitution mexicaine prohibe formellement toute participation étrangère à cette industrie, nationalisée dans les années 30 par le président Lázaro Cárdenas « et nous n'avons même pas envisagé de discussions visant à modifier la Constitution sur ce point ». Pour la délégation mexicaine, l'expérience acquise

par le Canada dans le domaine du libre-échange sera d'une grande utilité pour le Mexique qui cherche à diversifier ses investissements. On s'apprête notamment à démanteler le monopole d'État chargé de l'importation et de la distribution du papier journal, ce qui pourrait procurer à des intérêts canadiens ou américains un créneau nouveau sur le marché mexicain.

Interrogé sur sa perception des conséquences de l'élection d'un gouvernement néo-démocrate en Ontario, le sénateur Niebla s'est borné à dire que Mexico négocierait « avec le gouvernement » (canadien) et que les divers scénarios de la conjoncture canadienne ou américaine seraient confiés à des conseillers mexicains chargés de préparer la négociation de cet accord de libre-échange. Les Mexicains, répeté-t-il, ont le ferme désir de trouver une formule où les trois pays obtiendraient un « rôle complémentaire ».

Coup d'oeil boursier	
Montréal-XXM	1643.73 - 1.57
TSE-300	3083.35 - 3.15
Dow Jones	2430.20 - 5.94
Dollar canadien (US Cents)	85.93 + .04
Or (New York-US\$)	373.70 + 2.80

(PC)

Un CPG digne d'intérêt

1 1 3/4 %

échéance 1 an


Dépôt minimum de 500\$. Intérêt versé annuellement. Les taux peuvent varier sans préavis.



MONTREAL TRUST

Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Tour Place Montréal Trust	982-7100	Centre Fairview	695-5230
Place Montréal Trust, niveau métro	843-8100	St-Lambert	465-3265
Place Ville-Marie	393-3117	Ville Mont-Royal	735-1314
Ch. Queen Mary	488-7000	Westmount	932-6000
rue St-Jacques ouest	392-1880	Outremont	273-7666




FORUM

POUR L'EMPLOI

DÉJEUNER ANNIVERSAIRE

Monsieur Claude Béland
Président du Mouvement des caisses Desjardins
et Président du Comité de parrainage du Forum pour l'emploi



Le lundi 5 novembre 1990 à 11h30
Centre Sheraton - Montréal
Salle de bal

Allocution
«L'emploi et la question constitutionnelle»

Réervations et renseignements: (514) 987-3822
Prière de réserver avant le jeudi 1^{er} novembre
Billet: 50,00 \$ - Table de 10: 450,00 \$

Atelier à 14h30:
«Initiatives de concertation locale et régionale pour l'emploi :
quoi de neuf?»

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

La fortune de Noriega

PANAMA (AFP) — L'ex-homme fort du Panama, Manuel Antonio Noriega, a effectué pour plus de 100 millions \$ de transactions avec une banque anglaise et sa fortune personnelle dépasse les 800 millions \$, a affirmé hier l'ambassadeur de Panama aux États-Unis, M. Eduardo Vallarino. Dans des déclarations à la presse, M. Vallarino a qualifié de véritable casse-tête les recherches pour détecter et localiser la richesse de Noriega, en propriétés et sommes d'argent. Mais il a averti : « Nous n'allons pas cesser de les chercher, pour les rendre au Panama ». Panama a réclamé 6,5 milliards \$ à Noriega devant les tribunaux des États-Unis.

Un candidat absent du Guatemala

GUATEMALA (AFP) — La Démocratie chrétienne, dont le candidat présidentiel Alfonso Cabrera est désormais indisponible, en raison de son état de santé qui l'a conduit dans un hôpital de Houston aux États-Unis pour pancréatite, pourrait perdre le pouvoir, lors des élections générales du 11 novembre prochain, notent les observateurs. La DC guatemaltèque se situerait, selon les sondages, au quatrième rang des préférences des électeurs et se rangerait derrière la bannière du candidat à la vice-présidence, Marco Antonio Villamar. Usée par cinq ans et demi d'une administration, accusée, à de nombreuses reprises, de corruption, la DC ne compte plus que sur le vote indigène, majoritaire, selon des déclarations du député Catalina Soberanis. Toujours selon les sondages, apparaissent comme favoris les candidats de l'Union du centre national (Jorge Carpio), du Parti de l'avancée nationale (Alvaro Arzu) ou du Mouvement de l'avancée nationale (Jorge Serrano). Les sondages montrent aussi que, malgré la multiplicité des candidats, ce seront les indécis (30 % du corps électoral) qui feront l'élection sans doute marquée par un deuxième tour, le 6 janvier. Finalement, estime-t-on généralement, la DC pourrait opter pour un soutien au second tour à Alvaro Arzu.

Prague révèle ses quotas d'armements

PRAGUE (AFP) — Le ministère tchécoslovaque de la Défense nationale a publié hier à Prague l'état de son armement après l'accord sur les quotas d'armements conventionnels, conclu samedi dans la capitale tchécoslovaque par les six pays membres du Pacte de Varsovie. La Tchécoslovaquie disposera de 1435 chars d'assaut (2000 de moins), 1150 pièces d'artillerie (2000 de moins), 2050 véhicules blindés d'infanterie (3000 de moins), 345 avions de combat (60 de moins) et 75 hélicoptères de combat (30 de moins), a rapporté à l'agence CTK le général Jiri Jindra, chargé des relations internationales au ministère tchécoslovaque de la Défense. L'accord de samedi a été conclu à l'issue de concessions de l'URSS sur les chars d'assaut. L'URSS a accepté de réduire son arsenal à 13 150 chars au lieu des 13 300 d'abord exigés par elle. Moscou a également accepté de réduire le nombre de ses pièces d'artillerie par rapport aux 13 700 réclamées, a indiqué le général Jindra sans donner de précision sur le nouveau chiffre. Les ministres des Affaires étrangères des six pays de l'alliance militaire de l'Est parapheront l'accord de Prague qui a levé le dernier obstacle à la signature du traité CFE, le 3 novembre à Budapest.

Seize morts à Soweto

JOHANNESBURG (Reuters) — Seize Noirs ont été tués par balles et au moins 33 autres ont été blessés dimanche soir dans la cité noire de Soweto près de Johannesburg, lors d'opérations de représailles consécutives au meurtre d'un ouvrier zoulou, a déclaré hier la police sud-africaine. Ces 16 Noirs ont été tués dans au moins trois attentats, commis par des inconnus qui ont tiré au hasard dans la foule. L'attentat le plus meurtrier a fait six morts, tués par une grêle de balles tirées par des inconnus alors qu'ils marchaient dans une rue de la grande cité noire. Il semble s'agir d'un nouvel épisode des affrontements sanglants opposant les Zoulous de l'Inkatha, dirigés par le chef Mangosuthu Buthezi, aux membres du Congrès national africain (ANC) de Nelson Mandela. Ceux-ci ont fait environ 800 morts depuis le milieu du mois d'août, et plus de 4000 au cours des quatre dernières années. Hier, des habitants de Soweto rapportaient que la cité noire était calme après une nuit de violence. Le chef de la police a demandé à la population de s'abstenir de faire justice elle-même.

Bhutto réclame un nouveau scrutin

ISLAMABAD (Reuters) — L'ex-premier ministre pakistanais Benazir Bhutto a estimé hier que les récentes élections nationales et provinciales étaient un « véritable vol commis en plein jour » et a réclamé que 100 sièges fassent l'objet d'un nouveau scrutin. Le Parti populaire pakistanais (PPP) de Benazir Bhutto a remporté 45 sièges à l'Assemblée nationale, contre 105 pour son grand rival, l'Alliance démocratique islamique. S'adressant à la presse à Islamabad, elle a accusé les organisateurs des élections d'avoir bourré des urnes et empêché les électeurs de voter en faveur du PPP. « Les Pakistanais ont été trompés. Ils ont volé nos libertés, ils ont volé vos vies et ils ont volé vos bulletins de vote et brisé les rêves du peuple », a-t-elle déclaré.

Houphouët-Boigny est triomphalement réélu président de la Côte-d'Ivoire

ABIDJAN (Reuters) — Le président Félix Houphouët-Boigny, au pouvoir depuis 30 ans en Côte-d'Ivoire, a largement remporté les premières élections pluralistes, selon les derniers résultats partiels.

Laurent Gbagbo, seul adversaire du président sortant, a cependant contesté cette victoire en parlant de mascarade d'élection.

Après dépouillement des bulletins dans 283 circonscriptions sur un total de 318, Félix Houphouët-Boigny, qui sollicitait dimanche un septième mandat de cinq ans à l'âge de 85 ans, recueillait entre 80 et 81 % des suffrages, a-t-on appris hier de source proche du ministère de l'Intérieur.

Laurent Gbagbo, professeur d'histoire de 45 ans, obtenait entre 18 et 20 % des voix, a-t-on ajouté de même source.

Au cours d'une conférence de presse, le rival du chef de l'État a accusé le Parti démocratique de Côte-

d'Ivoire (PDCI, au pouvoir) de fraude massive et a déclaré que plusieurs régions du pays étaient au bord de l'insurrection.

Le Front populaire ivoirien (FPI, opposition) a quant à lui accusé le PDCI d'avoir créé des circonscriptions fantômes pour augmenter le score du président sortant. Mais Laurent Gbagbo a jugé que ces élections constituaient pour le pays un pas important vers la démocratie.

Dans certaines zones rurales, le président sortant, défenseur des droits des paysans dans les années 1940-1950, obtient près de 100 % des voix. Dans la circonscription de Dimbokro, près de sa ville natale de Yamassoukro, Félix Houphouët-Boigny obtient 2916 voix, contre une seule à son challenger.

Écrasé dans les régions rurales, le candidat du FPI réalise en milieu urbain une moyenne d'environ 20 % des suffrages. C'est le score qu'il réalise

par exemple à Abidjan, dans la circonscription de l'université. Il a obtenu son meilleur score (81,58 %) à Ourahagio, à 300 km au nord-ouest d'Abidjan. Dans le sud du pays, à Adzopé, région de production de cacao, Laurent Gbagbo recueille 60 % des voix.

Selon des résultats partiels du FPI, Laurent Gbagbo obtiendrait 51,5 % des voix dans la capitale ivoirienne.

Un responsable du ministère de l'Intérieur a fait état d'une participation élevée. Cinq millions de personnes environ ont voté, contre 3,5 millions en 1985.

Pour le journal *Fraternité Matin*, organe du PDCI, les déclarations de Laurent Gbagbo sur la fraude électorale sont une incitation à la guerre civile dans un pays de 12 millions d'habitants qui compte 60 ethnies et des millions de résidents étrangers venus d'autres pays africains.

Le responsable du ministère de

l'Intérieur a précisé que des militants du FPI avaient brisé des urnes dans certaines circonscriptions et fermé des bureaux de vote pour dénoncer la fraude. En dépit de ces quelques incidents, le journal *Fraternité Matin* évoque un « triomphe pour la démocratie ».

Une certaine tension régnait à Abidjan dans l'attente des résultats définitifs. De nombreux commerçants de quartiers et les restaurants du centre-ville n'ont pas ouvert hier. Les autorités ont déployé un important dispositif de sécurité dans toute la ville, notamment autour des édifices publics.

Le président Houphouët-Boigny a autorisé en avril l'instauration d'un système politique pluraliste à la suite de violentes émeutes au début de l'année en Côte-d'Ivoire. Plus de 25 partis d'opposition prendront part aux élections législatives du 25 novembre prochain.

Le Japon rejette une demande de Mandela

TOKYO (AFP) — Le premier ministre japonais Toshiki Kaifu a rejeté hier la demande d'aide financière directe de 25 millions \$ au Congrès national africain (ANC) formulée par le vice-président de l'organisation, Nelson Mandela en visite au Japon, ont annoncé des sources officielles japonaises.

M. Kaifu, au cours d'un entretien de 50 minutes avec M. Mandela, a expliqué que le Japon adoptait la position des États-Unis et d'autres pays occidentaux qui ne fournissent pas d'aide directe à des groupes politiques, ont précisé ces sources.

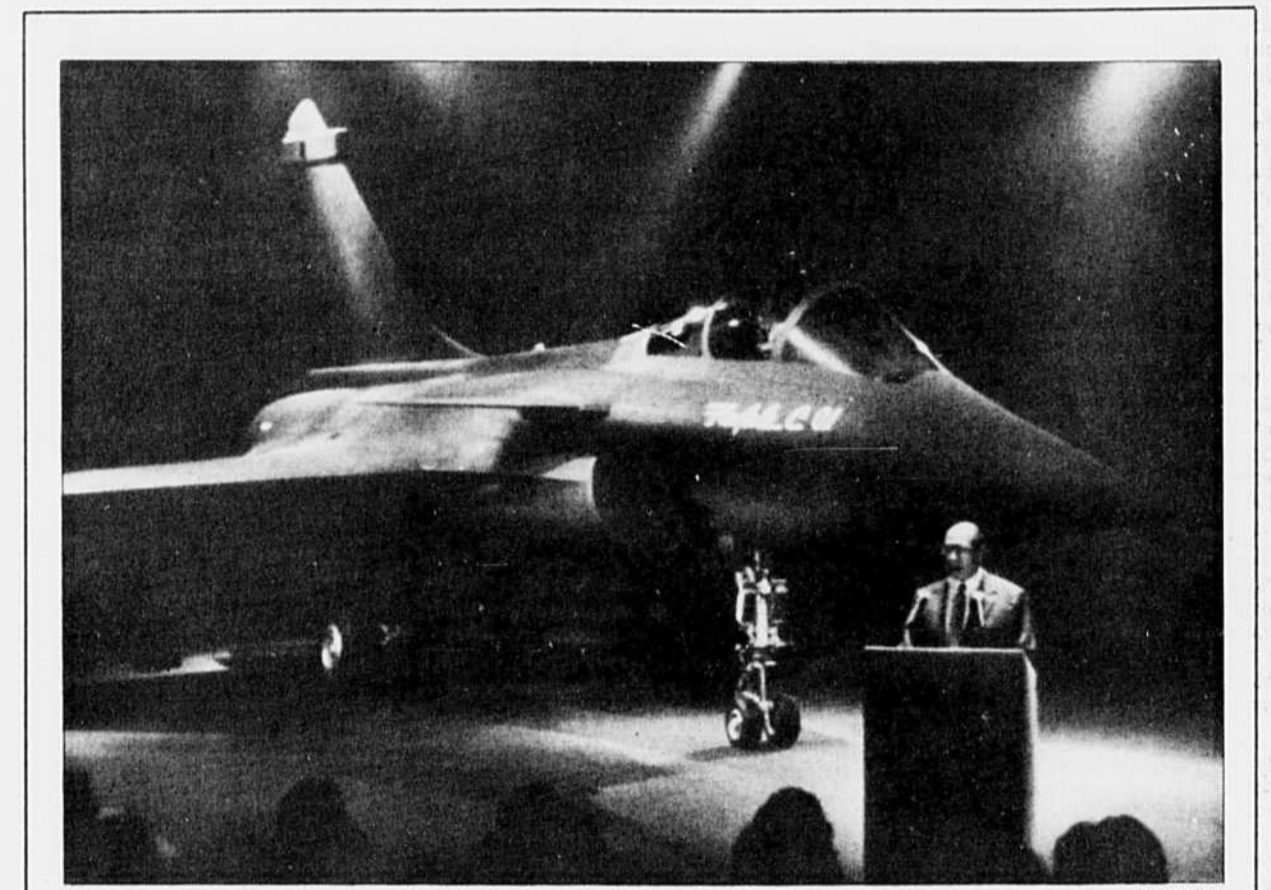
M. Mandela s'est montré déçu et a déclaré qu'il souhaitait que le Japon suive l'exemple de pays qui font de larges dons aux organisations noires.

M. Kaifu a néanmoins offert son aide à l'ANC par le biais des organisations internationales.

M. Mandela a également formulé des demandes d'aide à Kabun Muto, ministre du Commerce international et de l'Industrie, ainsi qu'aux dirigeants du Parti libéral démocrate (LDP, au pouvoir).

Avant sa visite au Japon — le second partenaire commercial de l'Afrique du Sud après l'Allemagne —, qui doit s'achever jeudi, M. Mandela a obtenu des promesses d'aide pour une somme totale de 32 millions \$ des gouvernements d'Inde, d'Indonésie et d'Australie.

Après sa rencontre avec M. Kaifu, M. Mandela a déclaré à la télévision Japan Broadcasting Corp que le gouvernement japonais était « très intéressé par l'établissement de relations stables et amicales avec la nouvelle Afrique du Sud en cours de construction ».



Dassault présente son nouveau Rafale

Le constructeur aéronautique français, Serge Dassault, a présenté, hier à Paris, le nouvel avion de combat Rafale C-01. Ce nouvel appareil, qui sera disponible en cinq versions dès 1996, sera le chasseur qui équipera les forces aériennes françaises au tournant du siècle.

Les Albanais nombreux à fuir leur pays

TIRANA (AFP) — Plusieurs centaines d'Albanais — au moins 600, selon des sources diplomatiques — ont fui clandestinement leur pays au cours des derniers mois, signe que les réformes entreprises en Albanie n'ont pas permis de rassurer la population sur l'avenir du pays, estiment les observateurs à Tirana.

La défection du plus célèbre des écrivains albanais, Ismail Kadare, qui a reçu l'asile politique en France, constitue seulement l'élément le plus spectaculaire d'une tendance à la grande évasion apparue pour la première fois d'une façon éclatante en juillet dernier, lorsque 5000 Albanais avaient émigré en Occident après s'être réfugiés dans les ambassades de Tirana.

Les tentatives de fuite se sont multipliées au cours des derniers mois, en dépit de l'adoption en mai d'une nouvelle législation qui donne à chaque Albanais le droit à un passeport pour l'étranger.

La semaine dernière, un groupe de huit Albanais, six hommes et deux femmes, s'est emparé d'un bateau à Durres (côte Adriatique) et l'a détourné vers l'Italie. Le même jour, quatre soldats âgés de 20 ans avaient réussi à franchir la frontière gréco-albanaise.

La plupart tentent de passer la frontière de nuit, à travers les zones montagneuses, où le contrôle est moins rigoureux. Certains préfèrent tenter leur chance en traversant dans des embarcations de fortune ou à la nage les lacs de Shkodar et d'Ohrid pour arriver en Yougoslavie ou le

lac de la Grande Prespa pour atteindre la Grèce.

En août, un mécanicien de Pogradec a ainsi nagé pendant seize heures en partant de nuit avant d'atteindre la rive yougoslave du lac d'Ohrid. Le 22 octobre, deux Albanais ont rejoint les côtes du Monténégro (Yougoslavie) après avoir ramé pendant trois jours sur un radeau improvisé fait de tubes gonflés.

Une dizaine de personnes au moins ont été tuées cette année en tentant de passer clandestinement la frontière, selon des sources bien informées.

Les autorités albanaises ont démenti à plusieurs reprises ce genre d'informations. Un juriste albanais, Aleks Luarasi, avait cependant confirmé la semaine dernière à des journalistes étrangers à Tirana que les gardes-frontières sont autorisés à tirer sur ceux qui passent illégalement la frontière.

Une fillette de quatre ans, Anisa Gruda, avait été tuée à la mi-septembre au cours du passage clandestin de la frontière albano-yougoslave d'un groupe de dix-neuf personnes, selon l'agence yougoslave Tanjug. La chasse aux fuyards entraîne parfois un peu loin les gardes-frontières albanais qui pénètrent à l'occasion en territoire grec, comme cela s'est produit en août dernier, selon la radio d'Athènes.

Les forces chargées du contrôle des frontières ne sont elles-mêmes pas à l'abri des tentations : depuis le début de l'année, de nombreux soldats et gardes-frontières, bien placés

il est vrai pour fuir, sont passés de l'autre côté, souvent avec leurs armes, et en uniforme.

Si l'obtention d'un passeport ne semble pas trop difficile à Tirana, la situation est souvent différente en province où les autorités locales ne montrent guère d'empressément à répondre aux demandes en la matière, selon une source albanaise.

Les difficultés rencontrées pour obtenir un passeport, en contradiction avec les déclarations officielles, inciteraient ainsi certains candidats au départ à prendre le risque d'un passage illégal de frontière, un délit toujours passible de plusieurs années de prison.

La plupart de ceux qui fuient l'Albanie viennent de la campagne et seulement exceptionnellement des grandes villes, relève-t-on. Près de 12 000 passeports ont été distribués à Tirana (300 000 habitants) au cours des quatre derniers mois, selon des sources officielles albanaises.

Les autorités albanaises ont fait récemment un premier pas pour permettre aux membres des minorités grecque ou serbe vivant en Albanie de partir dans leur pays d'origine.

Le 20 octobre, à la veille de l'ouverture de la réunion des ministres des Affaires étrangères des pays balkaniques, Tirana a, pour la première fois, autorisé les quinze membres d'une famille albanaise de souche serbe à émigrer en Yougoslavie.

En mars dernier, un membre de la minorité grecque d'Albanie avait été autorisé à quitter légalement le pays pour s'installer en Grèce.

DONNEZ-MOI DES AILES



Un enfant handicapé, c'est un enfant comme les autres.
En lui ouvrant votre coeur, vous lui donnerez des ailes.



Marc-André Coallier

SOCIÉTÉ
POUR LES
ENFANTS
HANDICAPÉS
DU QUÉBEC



2300 ouest, boulevard René-Lévesque, Montréal (Québec) H3H 2R5, Tél.: (514) 937-6171

Pinochet dément toute implication de militaires dans un scandale financier

SANTIAGO (AFP) — Le général Augusto Pinochet, commandant en chef de l'armée chilienne, a démenti hier tout lien entre la récente démission de six généraux et un scandale financier qui a provoqué l'ouverture d'une enquête au sein de l'armée.

« Personne n'est coupable » d'avoir participé aux activités d'une organisation financière clandestine, la *Cutufa*, qui ont été dévoilées en juillet 1989, après l'assassinat d'un de ses membres, a affirmé l'ancien chef de l'État chilien.

Leur départ est volontaire et entre dans le cadre de la restructuration annuelle du haut commandement militaire, a encore dit le général Pinochet, qui avait remis le pouvoir en mars dernier au président Patricio Aylwin.

Selon des sources informées,

parmi les six généraux qui ont démissionné la semaine dernière, quatre semblent impliqués dans le scandale de cette organisation, dont les opérations consistaient en manipulations d'importantes sommes d'argent entre militaires et fonctionnaires du gouvernement Pinochet.

La veuve d'Aurelio Sichel, un membre de l'organisation clandestine assassiné en juillet 1989, a accusé l'un de ces militaires, le général Gustavo Abarzua, d'avoir dirigé la *Cutufa*. C'est dans une interview publiée hier par l'hebdomadaire *Ana-lisis* qu'Isabel Pizarro formule ces accusations contre le général Abarzua, qui fut le dernier chef du Centre national d'informations (CNI), la police secrète du régime militaire, aujourd'hui démantelée.

La CNI aurait aussi été impliquée dans le scandale.

Par ailleurs, la semaine dernière, au moins 16 officiers ont été mis à la disposition des tribunaux afin d'apporter des éclaircissements sur leur participation à la création de la *Cutufa*.

Des parlementaires du Parti pour la démocratie, qui avec la Démocratie chrétienne forment la coalition soutenant le président Aylwin, ont demandé qu'une commission spéciale de la Chambre des députés enquête sur les activités de l'organisation.

Ils ont proposé également que la commission soit composée des mêmes parlementaires qui, à partir de mardi prochain, examineront les conditions dans lesquelles l'armée a attribué trois millions de dollars à un des fils du général Pinochet au début de 1989.

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Mitterrand et Gorbatchev signent un traité d'entente et de coopération

RAMBOUILLET (Reuter) — La France et l'Union soviétique ont signé hier un traité d'entente et de coopération qui marque une nouvelle étape dans leurs relations et prévoit des consultations rapides entre les deux pays en cas de crise internationale.

Au cours de la visite de 24 heures à Paris du président Mikhaïl Gorbatchev, la France a accordé une aide de cinq milliards de FF à l'URSS, sous forme de crédits, et, selon un haut responsable soviétique, a promis une deuxième enveloppe du même montant.

« Il y aura cinq milliards de FF supplémentaires. Ce sera une deuxième étape », a dit Nikolai Petrakov, un des principaux conseillers de Gorbatchev, sans préciser quand cette aide sera débloquée.

Par le nouveau traité, Paris et Moscou s'engagent également à harmoniser leurs positions en vue de « parvenir à un accord sur les mesures de nature à améliorer ou à maîtriser la situation » issue d'une crise.

Le traité a été signé par Gorbatchev et le président François Mitterrand dans la salle du Méridien du château de Rambouillet, à l'ouest de Paris.

« Tout cela marque une nouvelle étape dans les relations entre l'Union soviétique et la France », a déclaré Mitterrand, après avoir énuméré les autres accords de coopération signés à l'occasion de cette visite.

Lors d'une conférence de presse commune, Gorbatchev a souligné qu'un travail immense avait été accompli. « Cela manifeste le nouveau niveau de coopération, de compréhension entre les deux pays », a-t-il ajouté.

Lors de la négociation du traité, les Soviétiques avaient souhaité qu'il comprenne une clause de non-agression comme ils l'avaient obtenu pour le traité soviéto-allemand signé le mois dernier, a-t-on précisé de source gouvernementale française.

La France a refusé de s'engager sur une telle voie, préférant la procédure de consultation en cas de crise.

Cependant, le traité tient largement compte des futures évolutions de l'Europe liées aux bouleversements politiques à l'est du vieux continent et en URSS.



Le président français, François Mitterrand, serre le bras de son homologue soviétique, Mikhaïl Gorbatchev, lors d'une cérémonie hier au château de Rambouillet.

Ainsi, les deux pays s'engagent à renforcer entre eux et entre tous les États européens « un réseau de solidarités conduisant à la transformation de l'Europe en une maison commune et à la création d'une confédération européenne », deux idées lancées respectivement par Gorbatchev et Mitterrand.

Les deux chefs d'État ont souligné l'importance qu'ils attachent au succès du prochain sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) qui doit réunir le mois prochain à Paris 34 États européens ainsi que les États-Unis et le Canada.

Le document, dont seuls quelques extraits ont été communiqués à la presse par l'Élysée, diffère sensiblement de celui signé en décembre

1944 par Georges Bidault et Vatcheslav Molotov, non seulement en raison du nouveau contexte européen, mais aussi parce qu'il souligne les engagements de la France au sein de la Communauté européenne.

« La France s'engage à favoriser le développement de relations approfondies et la conclusion d'accords entre l'Union soviétique et les Communautés européennes », dit le texte, précisant que les accords bilatéraux entre Paris et Moscou devront respecter « les compétences des Communautés européennes et les dispositions arrêtées par leurs institutions ».

Une source proche de la négociation a précisé que cette clause prévoit, dès maintenant et dans la perspective de l'union politique des

Deux de la CEE, que, si des accords relèvent de la CEE, la France doit passer le relais à la Communauté.

Paris et Moscou s'engagent également à agir « pour que l'Europe évolue vers une communauté de droit et de démocratie ».

Enfin, le traité va permettre le règlement du vieux contentieux financier franco-soviétique sur les emprunts russes souscrits par des Français avant la Révolution bolchévique de 1917 et qui n'ont jamais été remboursés.

Dans un premier temps, la coopération, prévue par le traité, portera notamment sur la sécurité des installations nucléaires civiles, la formation des cadres, la télévision haute définition, les télécommunications et l'environnement.

Les otages français arrivent à Paris

PARIS (AFP) — Deux milliers de parents et amis réunis à l'aéroport de Paris-Roissy ont poussé une clameur de joie à l'annonce de l'atterrissage, dans la nuit d'hier peu après minuit, de l'avion des Iraqi Airways rapatriant les Français retenus en otage en Irak et au Koweït.

Selon les informations des autorités françaises se trouvant à bord du Boeing 747 263 Français et dix-neuf autres ressortissants : neuf Grecs, quatre Britanniques, deux Philippins, un Allemand, une Espagnole, un Libanais et un Tunisien. Après cette nouvelle libération plus de 3700 Occidentaux restent retenus en Irak et au Koweït. Britanniques (1400) et Américains (1100) sont les plus nombreux.

Plusieurs chaînes de télévision retransmettaient en direct l'arrivée des otages. 67 des Français rapatriés servaient de boucliers humains dans des sites stratégiques éparpillés en Irak.

L'avion s'était dans un premier temps rendu de Koweït à Bagdad, avec 57 Français bloqués au Koweït, dont une demi-douzaine de membres de l'ambassade de France, qui était restée l'une des dernières missions diplomatiques ouvertes en dépit du blocage de l'approvisionnement en

vivres par les autorités irakiennes. À Paris toute la journée les proches des otages avaient attendu l'appareil, dont le départ annoncé a été retardé à plusieurs reprises.

Le gouvernement était représenté par Mme Edwige Avice, ministre déléguée aux Affaires étrangères, chargé des Français de l'étranger.

Le Parlement irakien avait décidé mardi dernier de laisser partir tous les Français retenus en otage, « en hommage à l'initiative du président François Mitterrand pour un règlement des problèmes de la région par des moyens pacifiques ». Hier soir le Parlement a diffusé un message au peuple français ami souhaitant que les relations franco-irakiennes deviennent exemplaires et servent de modèle.

Une quarantaine de Français, des hommes d'affaires, des personnes possédant la double nationalité, ainsi que des religieux, ont toutefois choisi de ne pas rentrer en France.

Au sommet européen de Rome, dimanche, le président Mitterrand avait tenu à souligner que la politique de fermeté à l'égard de l'Irak restait inchangée et que cette libération n'avait été précédée d'aucun contact entre la France et l'Irak.

Trois milices offrent de quitter Beyrouth

BEYROUTH (Reuter) — Les dirigeants du Hezbollah (Parti de Dieu) pro-iranien et de deux milices syriennes se sont dits hier prêts à quitter Beyrouth, permettant au plan de paix du gouvernement libanais de franchir une étape importante.

La plupart des 12 otages occidentaux considérés comme toujours détenus par le Hezbollah ont déjà été évacués des banlieues sud de Beyrouth, fief de la milice, a-t-on appris dans les milieux de la sécurité.

Le Hezbollah a annoncé son intention de se retirer de la capitale après des discussions avec une commission ministérielle chargée de préparer avec les dirigeants des milices le démantèlement de ces groupes armés qui ont divisé Beyrouth en zones d'influence.

En début de journée, Nabih Berri, chef des 5000 Chintes de la milice Amal, et George Haoui, président du Parti communiste libanais qui regroupe un millier de miliciens, avaient donné à leurs hommes l'ordre de se préparer à quitter Beyrouth.

Un responsable officiel du Hezbollah, Cheikh Sobhi Tofeïh, a déclaré que ses combattants allaient déposer les armes et abandonner leurs positions dans la capitale libanaise.

« Nous saluons le plan (de paix). Nous n'avons aucune objection à lui opposer. Nous lui souhaitons de réussir », a-t-il dit.

Les dirigeants libanais répon-

daient à un plan du gouvernement qui vise à replacer la capitale, divisée en une partie musulmane à l'ouest et un secteur chrétien à l'est, sous le contrôle de l'armée et de l'autorité légale.

Ce plan prévoit le démantèlement des neuf milices libanaises.

Les otages occidentaux ont été emmenés de Beyrouth quelques jours avant que les soldats syriens et libanais ne lancent leur assaut contre les troupes du général chrétien Michel Aoun, contraignant à la reddition le 13 octobre, ont déclaré les sources.

Nabih Berri a dit avoir demandé à ses hommes de rassembler leurs armes et de se préparer à un retrait de Beyrouth, qui sera bientôt contrôlé par les seules troupes libanaises et syriennes.

Des habitants de la banlieue ont vu des miliciens d'Amal évacuer des positions et regrouper des chars et autres véhicules militaires.

Le chef du PC libanais a de son côté exhorté le président Elias Hraoui et le premier ministre Selim Hoss à parrainer une conférence nationale sur le dialogue et la réconciliation entre les diverses communautés libanaises.

Walid Joumblatt, qui dirige les 10 000 Druzes musulmans du Parti socialiste progressiste (PSP), a déclaré qu'il ne déposerait ses armes que devant l'armée syrienne et non devant les soldats libanais, en qui il dit ne pas avoir confiance.

Le gouvernement norvégien démissionne

La travailliste Gro Harlem Brundtland pourrait former un cabinet

OSLO (Reuter) — Le premier ministre conservateur Jan Syse a annoncé hier la démission de son gouvernement de coalition divisé sur le degré d'association de la Norvège à la Communauté européenne.

La constitution norvégienne, qui date de 1814, limite la tenue d'élections à un scrutin tous les quatre ans. La prochaine consultation électorale ne peut donc pas avoir lieu avant 1993.

La formation d'un nouveau gou-

vernement risque d'être laborieuse. Il est possible, notent les observateurs, que le prochain gouvernement soit formé par l'ancien premier ministre travailliste Gro Harlem Brundtland ou encore par le Parti conservateur.

Interrogé par l'agence NTB sur cette dernière éventualité, Jan Syse s'est déclaré prêt à former le prochain gouvernement.

Le petit Parti du centre, qui est à l'origine de la crise, occupe une po-

sition d'arbitre mais le chef de son groupe parlementaire, Anne Enger Lahnstein, n'a pas voulu dire si sa formation se rallierait aux conservateurs ou aux travaillistes.

« Le fait que le Parti du centre occupe une position clé implique que nous ne nous laissons pas influencer », a-t-elle dit à la chaîne de télévision NRK.

Les travaillistes constituent, avec 63 des 165 sièges du Parlement, la

principale formation du pays. Les conservateurs n'en détiennent que 37 mais ils ont gouverné avec pour partenaires le Parti du centre et le Parti chrétien populaire, et avec le soutien de fait d'un parti de droite.

La crise a débuté il y a deux semaines lorsque le Parti du centre a annoncé son opposition à l'assouplissement d'une loi limitant les avoirs étrangers au sein de l'industrie et des institutions bancaires et financières.

Le Parti conservateur est favorable à l'adhésion à la CEE de la Norvège, déjà membre de l'Association européenne de libre échange (AELE) et il a ressenti la prise de position du Parti du centre comme une atteinte à la promesse de la Norvège d'assurer le libre échange entre la CEE et l'AELE.

Le Parti chrétien-populaire est également hostile à l'adhésion de la Norvège à la CEE. Les experts prédisaient depuis longtemps que cette question pourrait faire éclater la coalition.

Mais l'adhésion à la CEE pourrait aussi plonger dans l'embarras les travaillistes, qui n'ont pas encore clarifié leur position à cet égard.

Lord d'un référendum organisé en 1972, les Norvégiens se sont prononcés à une faible majorité contre une telle adhésion.

Gro Harlem Brundtland a brièvement dirigé le gouvernement en 1981 avant de revenir au pouvoir entre 1986 et 1989.

Sous le gouvernement de Jan Syse, l'économie norvégienne s'est redressée et le taux annuel d'inflation s'est stabilisé à 3,9 %, mais le taux de chômage reste élevé pour la Norvège, avec 4 %. La coalition de centre-droite a en outre réduit les impôts et les subventions tout en encourageant les entreprises privées.

Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité discutent du Comité militaire

NEW YORK (AFP) — Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité ont tenu hier à New York une réunion informelle et à huis clos avec le comité d'état-major de l'ONU, pour la première fois représenté par des officiers généraux.

Aucune information n'a filtré à l'issue de cette réunion destinée à passer en revue la situation dans le Golfe et les différentes activités militaires liées au respect de l'embargo naval et aérien décrété par l'ONU. L'URSS a toujours été demandeur d'une revitalisation de ce comité, moribond depuis des années, plus particulièrement depuis le début de la crise du Golfe.

Les États-Unis ont régulièrement

fait savoir qu'ils accordaient une importance relative à cette structure militaire de l'ONU.

Outre les ambassadeurs de Chine, des États-Unis, d'URSS, de France et de Grande Bretagne, ont participé à cette réunion le vice-amiral d'escadre Alain Coatanea, major général de l'état-major des armées (France), le général de division Du Kuanyi, chef de la délégation d'état-major (Chine), le général de corps d'armée Michael Carns, major général de l'état-major des armées (États-Unis), le colonel général Bronislav A. Omelichev, premier chef adjoint de l'état-major des armées (URSS), et le général de division Ed-

win Beckett, chef de la représentation militaire à Washington (Grande Bretagne).

Le Britannique et le Chinois sont les attachés militaires permanents de leur pays, le premier à Washington et le second à New York.

Le comité d'état-major de l'ONU est en principe composé des chefs d'état-major des cinq membres permanents du Conseil.

Selon l'article 47 de la Charte de l'ONU, le comité d'état-major a pour fonction de « conseiller et d'assister le Conseil de sécurité pour tout ce qui concerne les moyens d'ordre militaire nécessaires au Conseil pour maintenir la paix et la sécurité internationales, l'emploi et le commandement des forces mises à sa disposition, la réglementation des armements et le désarmement éventuel ».

Depuis la création de l'ONU en 1945, il se réunit deux fois par mois, au niveau des attachés militaires, pour constater que son ordre du jour ne contient aucun point particulier.

Evitez la jument Pour mieux respirer



EN CAS D'INAPTITUDE

LE MANDAT VOUS DONNE LE DERNIER MOT !

Gouvernement du Québec Ministère de la Justice

Québec

LE DEVOIR

Renseignements	(514) 844-3361
Administration	(514) 844-3361
Rédaction	(514) 842-9628
Annonces classées	(514) 286-1200
Publicité	(514) 842-9645
numéro sans frais 1-800-363-0305	

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

Abonnements Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot. Pour les abonnements postaux, contactez le (514) 844-7457

Montréal	(514) 332-3891 ou (514) 844-5738
Québec	(418) 845-2080
Extérieur	Indicatif 514: 1-800-361-6059
	Indicatif 418: 1-800-463-4747
	Indicatif 819: 1-800-361-5699
	Indicatif 613: 1-800-361-5699

ÉDITORIAL

À la mauvaise adresse

C'EST ÉTÉ le monde à l'envers si le chef du Parti libéral du Canada, M. Jean Chrétien, avait laissé le moindre interstice ouvert pour examen de l'option souverainiste, dans son discours dominical aux militants, le premier d'importance au Québec depuis son élection à la tête du parti, en juin dernier. Choisi par des fédéralistes pour être fédéraliste, M. Chrétien ne pouvait changer de peau. Cela en dit long sur l'état de son parti au Québec que d'y voir s'agiter une faction inquiète au point de lui demander de jouer avec l'hérésie. M. Chrétien a choisi son camp, et tous ceux qui se sont ralliés après juin par calcul politique ne peuvent plus cultiver l'ambiguïté, et prétendre que la réflexion qui s'engage au PLC sur l'avenir du Québec et du Canada est plus large qu'il n'y paraît. Les discours de M. Chrétien ne sont pas des échafaudages laciniés à décoder jusqu'au douzième sens. Celui du 28 octobre était limpide.

Comme on le verra dans les extraits que nous publions aujourd'hui, le chef du PLC s'en tient à une défense orthodoxe de « l'idéal canadien ». C'est le fédéralisme, selon lui, qui a fait don aux citoyens de leurs meilleurs acquis collectifs, la protection sociale, les chartes des droits, même la progression de la vie française en Amérique. Il oppose assez curieusement le fédéralisme à « l'individualisme » qui lui répugne, en laissant entendre que les états non fédérés sont par définition moins portés au partage, à la générosité, à la compassion, à la tolérance. On pourrait le chicaner longtemps sur ce type de postulats, qu'il propose comme vérités révélées et que l'histoire canadienne s'amuse à contredire sans cesse. Mais nul doute qu'il y croit.

Plutôt satisfait des résultats de la Confédération à ce jour, il ne saurait donc proposer un changement radical de modèle. Il dit clairement qu'il souhaite « un gouvernement central fort » et que s'il y a réaménagement des pouvoirs, ce sera dans l'échange mutuel : pas de dévolution unilatérale d'Ottawa vers les provinces. On retrouve là la vieille idée du fédéralisme fonctionnel, chère à son prédécesseur et mentor Pierre Trudeau : une distribution des pouvoirs selon la seule efficacité, sans égard aux réalités ou aux poids politiques, l'inverse même de ce qu'ont toujours voulu les gouvernements québécois. Quant à la réforme des institutions, elle se limite à celle du Sénat, qu'il semble destiner à devenir une Chambre des régions, le Canada se répartissant entre quatre grands ensembles : l'Ouest, les Maritimes, l'Ontario et le Québec. Il ne

dit pas encore à quoi servirait ce Sénat revu et corrigé.

Ceux qui s'intéressent toujours à ce genre d'exercice de remodelage de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique retrouveront dans le discours de M. Chrétien une version à peine altérée des grands projets que proposait régulièrement M. Trudeau au cours des années soixante-dix, et qu'il n'a pas pu mener à terme dans le fouillis des tractations de 1981 qui lui ont permis de rapatrier la Constitution.

Mais c'est moins la linéarité de la pensée qui frappe ici, encore qu'elle soit saisissante, que le choix qu'a fait M. Chrétien de privilégier, en matière constitutionnelle, un programme qui répond surtout à l'évolution des demandes de l'Ouest canadien. Et de venir le dire à Montréal.

Tandis que le Québec évoluait vers un « autonomisme » de plus en plus marqué depuis les lendemains du référendum de 1980, l'Ouest jouait aussi du muscle politique et se mettait à pousser sur un pro-

Il y a des choses qu'on ne peut plus dire, sur la fédération canadienne, depuis juin dernier

jet de « Canada des régions » dont la réforme du Sénat est devenue la clé. Certes M. Chrétien est encore loin d'épouser la thèse, née dans les Prairies, d'un Sénat « triple E » (élu, égal, efficace) et tant qu'on ne saura pas à quoi il le ferait servir — il a récemment manifesté une volonté de restreindre ses pouvoirs — il serait exagéré de conclure qu'il est en voie de couper l'herbe sous le pied conquérant du Reform Party en « piquant » ses idées. Mais il est non moins remarquable que le seul élément de programme inséré dans son discours était une invite à Calgary et à Vancouver plutôt qu'à Québec même, à la veille du début des travaux de la commission Bélanger-Campeau.

On ne saurait mieux illustrer l'évolution récente du Parti libéral du Canada, qui commence à flirter — timidement — avec l'idée du régionalisme, et qui éprouve mieux certains des griefs qu'entretienennent des provinces elles aussi très insatisfaites de la Confédération. L'importance qu'on accorde au Sénat,

qui n'était qu'un accessoire dans la panoplie de M. Trudeau, en témoigne assez. Mais sur la question du Québec, la porte est toujours close, à moins que le credo libéral vise tout au plus à en faire « une région comme les autres » faute de pouvoir dire aussi brutalement qu'autrefois qu'il s'agit d'une « province comme les autres ».

Le moins que l'on puisse dire c'est qu'un programme aussi chenu, livré au surplus à la mauvaise adresse, n'est pas à la veille de saisir les Québécois, ni par l'intellect, ni par le cœur. M. Chrétien porte en sus un énorme problème de crédibilité : on ne peut reprendre ainsi, à peine amendé au goût d'une partie du pays, un vieux programme de M. Trudeau et demander aux Québécois d'attendre des précisions qui, prédit-on, viendront dans deux ans aux prochaines élections fédérales.

Et c'est encore plus bizarre de voir M. Chrétien prétendre, dans une grande envolée, que ce sont les désenchantés du fédéralisme qui ont désormais « le fardeau de la preuve ». Qu'ils doivent expliquer comment « l'indépendance ou la souveraineté favorisera davantage les valeurs telles que la générosité, la tolérance, l'équité sociale, la diversité culturelle, les droits des individus et des minorités ». Ce genre de discours éthique au soutien du fédéralisme qui aurait le monopole de la vertu relève de la théorie pure. Certes, c'est celui dont rêve l'Europe et que reprenait le premier ministre français, M. Michel Rocard, dans un récent entretien avec LE DEVOIR que cite M. Chrétien. Mais le même M. Rocard reconnaissait du même soufflé que certaines fédérations n'ont pas su accommoder les mouvements nationaux légitimes, et il laissait assez clairement entendre que le Canada en était, qu'il avait ignoré sa « sociologie ». C'est ce dont nous avons eu une démonstration éclatante durant la pénible saga des accords du lac Meech.

Cet épisode ineffaçable laisse aux fédéralistes, et crûment, « le fardeau de la preuve » que leur système favorise davantage la tolérance et la diversité. La moindre déviation de l'orthodoxie a soulevé, et notamment chez les troupes de M. Chrétien dans les autres provinces, une véritable hystérie, et mobilisés les énergies pour un efficace combat à mort contre un arrangement fédéral plus souple, « asymétrique » comme la vie l'est le plus souvent. Il y a des choses qu'on ne peut plus dire, sur la fédération canadienne, depuis juin dernier. Les rédacteurs de discours devraient s'en aviser.

LISE BISSONNETTE



LE MONDE

BLOC-NOTES

Quand Yvon Charbonneau fait dans le recyclage

IL Y A quelque chose d'intrigant, sinon d'inquietant, dans le fait qu'ayant à peine complété et publié son rapport sur les déchets dangereux au Québec, M. Yvon Charbonneau devienne vice-président, à l'environnement, de la firme de génie conseil SNC. Non pas qu'il n'ait pas la compétence requise, mais parce que la transition est étonnamment rapide entre le mandat public que le gouvernement lui avait confié et le mandat privé qui en découle pour lui. Les deux étant distincts, on ne saurait prétendre qu'il y a un conflit d'intérêts à coup sûr, mais il y en a au moins l'apparence. Ce qui, en cette matière hautement délicate, revient au même.

Ardent syndicaliste, homme de conviction et de détermination, M. Charbonneau a décidé il y a deux ans, après 14 ans à la présidence de la CEQ, de réorienter sa carrière. Quand la ministre responsable, Mme Lise Bacon, l'a nommé président de la commission d'enquête, l'an dernier, il y a eu une petite commotion. Comment un aussi illustre profane pouvait-il mener à bien, sans esclandre, une tâche si difficile, si éloignée de ses préoccupations professionnelles? Pourtant, tous en conviennent, il a dirigé cette démarche avec ardeur et fermeté. Que SNC, le sachant disponible, obtienne ses services, il n'y a rien là qui surprenne.

Ce qui laisse perplexe, c'est que M. Charbonneau n'ait pas laissé s'écouler une bonne période de refroidissement entre son ancien et son nouveau mandat. Il est ahurissant, à dire le moins, qu'au début du mois d'octobre, il propose un nouveau cadre de gestion environnementale, et qu'à la fin du même mois, il soit en charge de ce dossier auprès d'une importante firme d'ingénieurs qui, de toute évidence, tentera de tirer son épingle du jeu dans ce contexte en mouvement. Le nouveau vice-président part avec une longueur d'avance. L'expérience acquise depuis un an, les contacts établis, les confidences et secrets recueillis en cours de route, constituent des atouts précieux pour un entrepreneur géant qui, comme quelques d'autres, tente de développer un secteur de pointe.

Le rapport Charbonneau a été somme toute bien accueilli, mais il soulève réticences et résistances en certains milieux. Le président se proposait, avec raison, d'en promouvoir les grands axes auprès du public, de l'expliquer et de le justifier, bref, de passer à la défense et à l'illustration des quelque 153 recommandations. Cette démarche essentielle est désormais esacamatée. Dommage.

GILLES LESAGE

À PROPOS...

... d'initiation aux sciences

DE PLUS en plus d'individus se montrent sensibles à la place des sciences dans la société et, plus particulièrement, au rôle qu'elles tiennent dans leur vie. C'est dans ce contexte d'émergence d'une sensibilité accrue par rapport à la culture scientifique qu'il faut situer la question de l'initiation aux sciences de la nature auprès des jeunes enfants, contexte somme toute favorable à des engagements prometteurs. Les orientations retenues concernent principalement l'école, mais sollicitent aussi la participation des autres lieux voués à la promotion de la culture scientifique; elles misent sur les forces actuelles pour susciter des élans nouveaux chez les différents partenaires responsables de cette initiation. [...]

En vertu de la nature de sa mission, l'école est ici plus directement interpellée. Il faut rappeler toutefois la situation tout à fait particulière des sciences de la nature qui prévaut au primaire : cette discipline n'est pas considérée comme une matière principale, contrairement à la mathématique et à la langue maternelle; elle n'est pas confiée, règle générale, à un enseignant spécialiste, à la différence de la langue seconde, de l'éducation physique et même des arts, dans beaucoup de cas; elle occupé, en principe, peu de

Maintenant qu'il s'est lui-même vivement recyclé, comment M. Charbonneau peut-il se faire le fervent propagandiste, impartial et indépendant, d'un rapport dont on peut craindre que des parties importantes soient enterrées? Ainsi que le note le critique péquiste en matière d'environnement, si le gouvernement avait besoin d'un bon prétexte pour laisser de côté les tranches les plus substantielles du document de près de 500 pages, M. Charbonneau vient de le lui donner. Qui surveillera et talonnera le gouvernement? demande avec raison le Dr Denis Lazure. Le principal auteur du rapport ne peut décemment jouer ce rôle, étant devenu entrepreneur privé, avec des intérêts personnels à faire valoir.

À vrai dire, cet incident fait surgir à nouveau le problème des initiés, de ce que les anglophones appellent les « insiders ». Après avoir piloté avec succès le dossier du Mouvement Desjardins à l'Assemblée nationale, l'ancien ministre Pierre Fortier en est devenu président de la toute neuve Société financière. Après avoir contribué à faire en sorte que Steinberg reste en mains québécoises, l'ancien chef de cabinet du premier ministre Bourassa, M. Mario Bertrand, a pris la direction de la filiale des Magasins M. Il y a ainsi des exemples de promotions rapides qui laissent pantois. La bonne foi et l'intégrité des personnes en cause restent intactes, à moins de preuves du contraire, mais il reste des doutes dans l'opinion publique. Et cela est fort dommageable.

À Ottawa, les hauts fonctionnaires doivent pour un certain temps se tenir loin de postes privés qui pourraient les placer en conflit d'intérêts. À Québec, il n'y a rien de tel, si ce n'est le respect du serment d'office, avec la discrétion et la loyauté qu'il commande. L'an dernier, MM. Fortier et Bertrand ont sûrement respecté ce devoir. De même, nul ne peut présumer que M. Charbonneau se servira de son siège, encore tout chaud, de président de la commission d'enquête, pour donner des avantages indus à son nouvel employeur. Mais la question est là, lancinante, et le risque, bien présent.

M. Charbonneau a autant le droit que quiconque de bien gagner son pain quotidien. Le métier de démarcheur ou de lobbyist est aussi honorable que n'importe quel autre, y compris pour un ex-militant syndical de premier plan. Mais son recyclage aussi accéléré porte atteinte, qu'il le veuille ou non, à sa crédibilité comme nouveau chevalier, sans peur et sans reproche, de l'environnement.

LETTRES AU DEVOIR

Contre la vente du tabac dans les pharmacies

EN RÉPONSE à plusieurs articles publiés récemment dans les médias écrits, nous avons cru bon d'exprimer notre appui à la récente initiative de l'Ordre des pharmaciens du Québec visant à interdire la vente des produits du tabac dans leurs établissements.

Puisque le tabac est un produit toxique causant 8000 décès par année au Québec, il est grand temps que les pharmaciens, en tant que professionnels de la santé, décident de jouer un rôle de chef de file dans le contrôle de l'épidémie du tabac au Canada. N'est-il pas paradoxal qu'un pharmacien puisse vendre un produit nocif à la santé d'une part et de vendre des médicaments d'autre part?

Il est clair que l'Ordre des pharmaciens du Québec a choisi de faire la promotion de la santé plutôt que de la maladie. La protection de la santé publique doit primer.

Le Conseil canadien sur le tabagisme et la santé tient à féliciter l'Ordre des pharmaciens du Québec pour le leadership dont il a fait preuve dans ses démarches pour interdire la vente de produits de tabac dans les pharmacies. Quelle serait l'utilité du Code de déontologie si les pharmaciens et les pharmaciennes décidaient de continuer à vendre des produits du tabac?

Andrée Dumulon
Conseil canadien sur le tabagisme et la santé
Ottawa, 29 octobre 1990

Éliminer la dépendance des toxicomanes

J'AI rencontré l'autre soir une revenante, une ancienne camarade de classe devenue héroïnomanie puis prostituée.

La vingtaine à peine entamée, elle donnait l'impression d'une femme de 40 ans fatiguée, travaillée, à bout de souffle.

Je refuse de m'apitoyer bêtement. Elle vit sa vie et je n'ai pas à lui faire la morale. Je comprends toutefois qu'elle n'a pas les coudees franches. Elle vend son corps pour acheter l'héroïne dont son corps a désormais besoin. Elle connaît sûrement l'impasse de sa situation. Sans doute aurait-elle besoin d'aide. Mais on adopte à son égard des mesures toutes aussi contradictoires qu'inefficaces : répression policière ou réhabilitation globale.

Les traitements actuels de désintoxication exigent souvent un genre de saut quantique existentiel. On veut faire passer d'un monde à l'autre, du mal au bien en misant essentiellement sur la bonne volonté du rescapé. Le recrutement est difficile et les échecs fréquents. On ne brise pas un cercle vicieux en proposant une solution parallèle et abstraite. Régions un problème à la fois : puisque les toxicomanes se prostituent et veulent pour payer leur drogue, la distribution gratuite des drogues à dépendance forte devrait lo-

giquement démotiver cette criminalité oblige.

Je propose d'éliminer socialement la dépendance économique des toxicomanes de façon à les rendre plus libres d'éliminer eux-mêmes leur dépendance physique (ce qui est déjà un gros morceau, merci). L'Angleterre et la Hollande appliquent déjà avec succès des mesures similaires. Le Québec n'a pas à rester en arrière, pris entre une morale réprobatrice et la bonne conscience inefficace.

Morency Duchastel
Montréal, 19 octobre 1990

L'horrible recours au « métal organisé »

LA CRISE du golfe Persique se poursuit et même s'intensifie. Le déploiement d'un arsenal de guerre gigantesque de plus de 700 000 hommes étonne à l'heure de la « détente ». Est-Ouest et au moment où l'Organisation des Nations unies semble plus déterminée à jouer son rôle fondamental, soit celui d'assurer la paix par la compréhension et la coopération.

Alors comment se fait-il que l'on puisse encore privilégier l'utilisation de la violence, le recours au « métal organisé » pour résoudre les conflits entre les nations? Comment se fait-il que l'on préconise encore cette approche si coûteuse alors que l'on recherche tant à apprendre à mieux vivre ensemble sur cette planète devenue si petite? Il y a lieu d'être inquiet, car au moment où on commençait à croire, avec la chute du mur de Berlin, en l'avènement d'une paix universelle et durable, voilà que se présente cette opération absurde que constitue celle du « Bouclier du désert ».

Cette opération, avec l'embargo économique qui l'accompagne, constitue la pre-

mière phase d'une guerre réelle et totale. A son origine, un acte de provocation certes, mais beaucoup plus profondément que cela un monde occidental en crise qui cherche désespérément à conserver le contrôle de l'énergie que gaspille le cœur de son industrie, l'automobile, un monde également qui ne peut supporter l'idée de devoir partager les ressources stratégiques planétaires avec les pays les plus pauvres, un monde donc qui n'a pas encore appris à respecter la nature et les autres sociétés et cultures.

Jules Dufour
Société terrestre pour l'obtention de la paix
Chicoutimi, 14 octobre 1990

Les drames familiaux : un moratoire ?

MERCI à Pierre Ratelle de nous avoir informés sur la violence et l'effet Werther (LE DEVOIR du 19 octobre). Il nous a très bien démontré que l'avalanche de drames familiaux que le Québec a connue dernièrement ne vient pas de notre caractère distinct (comme certains l'ont prétendu) mais d'un effet d'imitation. Cet effet Werther s'observe partout où l'on publicise les drames.

Je me souviens que peu de temps après l'ouverture du métro en 1967, lorsque l'on publicait la nouvelle d'un suicide dans le métro, on pouvait voir l'effet d'imitation dans les jours qui suivaient. C'est ce qui a amené les professionnels des départements de santé communautaire (DSC) à conclure une entente avec les médias. Ces derniers s'engageaient à ne plus publier les informations sur les suicides. On avait remarqué une baisse radicale de ces actes dans le métro. Cette entente dure encore. Pourquoi ne ferions-nous pas la même entente pour les drames familiaux?

Danielle Jasmin
Montréal, 23 octobre 1990

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef et directeur de l'information Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints Jean Francoeur Albert Juneau Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information Pierre Cayouette Jacques Chabot Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS

Anglophone et québécois

C'EST avec étonnement que j'ai écouté Céline Dion refuser le prix Félix avec l'expression : « Je ne suis pas anglophone... je suis Québécoise ».

L'implication de ces mots, intentionnelle ou non, c'est qu'on ne peut pas être à la fois anglophone et québécois. À lire les journaux, c'est bien dans ce sens que la majorité de l'auditoire a compris le message.

Moi aussi, je suis Québécois. À l'étranger pendant plusieurs années, j'ai toujours été fier de me déclarer Québécois. Et quand j'ai décidé de rentrer « chez moi », c'est au Québec que je suis revenu. Et pourtant, je suis anglophone!

Il me fera grand plaisir, Mme Dion, d'entendre que j'ai mal compris votre message, et que vous comptez les anglophones québécois comme faisant partie du grand auditoire que méritent vos talents.

William J. Cosgrove, Ing.
Montréal, 25 octobre 1990